

Les sondages ne permettent pas de faire des prédictions

De nombreux sondages seront publiés durant la campagne référendaire. Pour aider ses lecteurs à s'y retrouver, *La Presse* publiera régulièrement d'ici le 26 octobre des analyses faisant ressortir les grandes tendances indiquées par ces enquêtes d'opinion publique.



LOUIS FALARDEAU

Les sondages nous fournissent une foule de renseignements intéressants pour peu qu'on ne leur demande pas de nous donner ce qu'ils n'ont pas.

C'est ainsi que les sondages ne sont pas des instruments de prédiction. On ferait donc erreur en disant que les trois derniers qui ont été publiés nous annoncent une victoire du NON au référendum du 26 octobre.

Il s'agit plutôt d'instruments de mesure qui nous indiquent avec beaucoup de précision quelle est l'opinion d'un ensemble de personnes au moment où ils sont réalisés. Le Gallup d'aujourd'hui nous apprend que le NON l'aurait sans

SONDAGES

NON pour que le résultat soit plutôt une égalité.

On peut accorder moins d'importance à la marge d'erreur lorsqu'une série de sondages donnent des résultats semblables, permettant ainsi de dégager une tendance. C'est un peu le cas ici puisque les trois derniers sondages donnent l'avance au NON, par des marges variant de quatre à 17 points.

Encore que les deux sondages précédents, menés dans l'ensemble du pays par des maisons de Toronto, donnaient le OUI en avance au Québec par quatre et 11 points.

Ces différences étonnantes n'ont pas été expliquées jusqu'à maintenant, mais il faut noter qu'Angus Reid et Environics recensent presque deux fois moins d'«indécis» que CROP, SOM et Léger & Léger et un peu moins que Gallup. L'expérience ayant prouvé que ceux qui ne se prononcent pas sont plus fédéralistes que souverainistes, on pourrait hâtivement conclure que la clé de l'énigme est là.

Mais il faut aussi noter que les deux sondages «fava-

Les libéraux pour le NON veulent battre les offres et rétablir le rapport Allaire

Le PLQ réclame la démission de Mario Dumont

GILLES NORMAND
du bureau de La Presse
QUÉBEC

Battre les offres fédérales au référendum du 26 octobre et rétablir le rapport Allaire, même si l'effort doit coûter la tête de Robert Bourassa.

Telle est la double mission à laquelle s'attaquera désormais le «Réseau des libéraux pour le NON», concentré principalement autour de l'avocat Jean Allaire, ex-président de la commission juridique du Parti libéral du Québec, et du jeune leader Mario Dumont, qui prendra une part active à la campagne en dépit des pressions énormes exercées sur lui par le premier ministre Robert Bourassa de même que par plusieurs ministres et membres de l'exécutif du parti pour qu'il se taise.

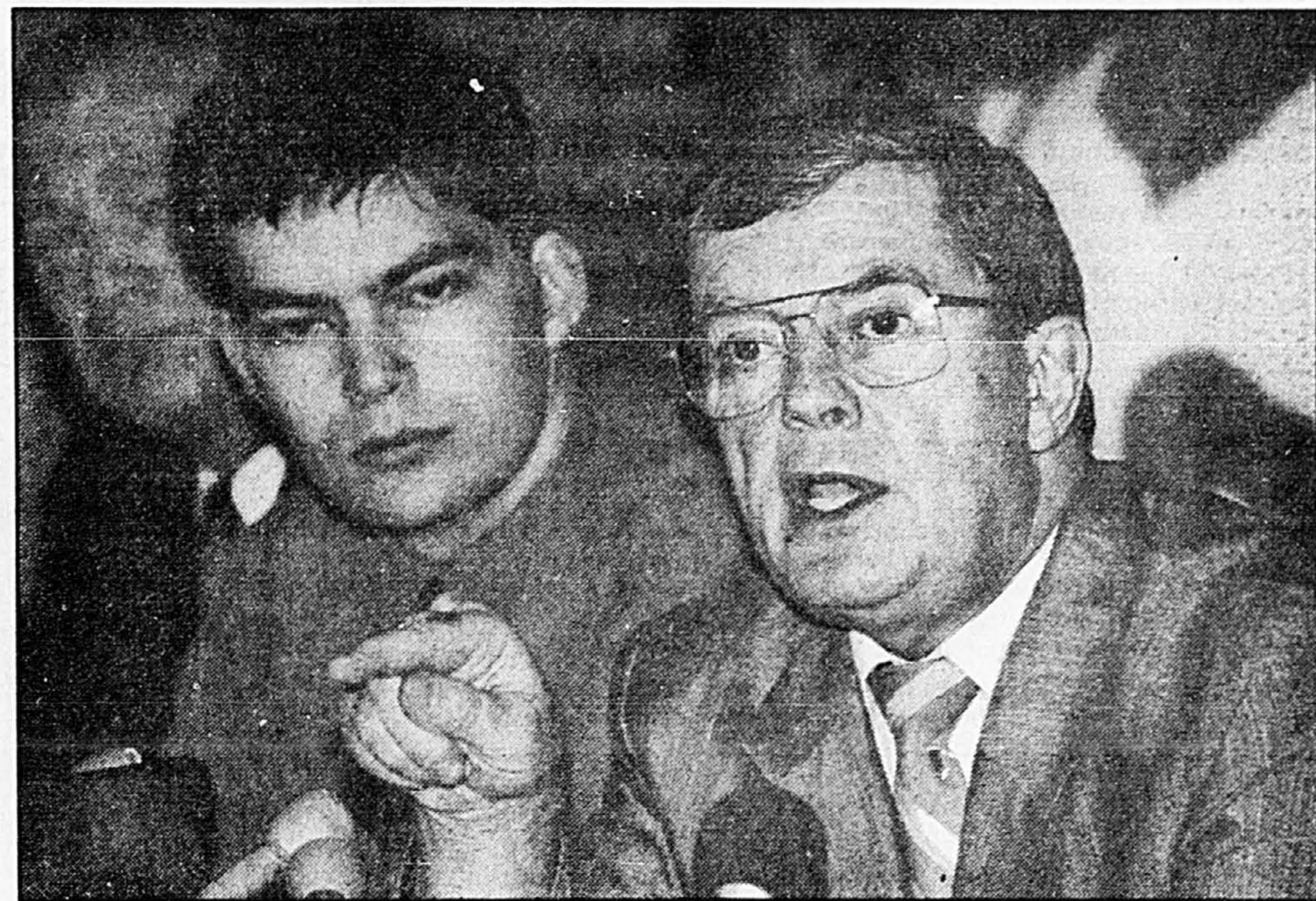
Le référendum est pour eux une étape après laquelle il faudra réhabiliter le rapport Allaire, le programme constitutionnel du parti, «pour recréer le consensus et le rapport de force qui ont été détruits au Québec», jugent-ils.

Le président du PLQ, Jean-Pierre Roy, a vivement réagi en réclamant de Mario Dumont qu'il démissionne de son poste de président de la commission jeunesse, et donc de l'exécutif du parti. M. Roy, qui a également dit de Me Allaire qu'il allait «un peu loin», a indiqué à la station de radio CKAC qu'il demanderait une rencontre à M. Dumont.

«Je n'ai pas été élu (à la tête de la commission jeunesse du PLQ) pour me taire», a indiqué le président de la Commission jeunesse qui, au cours des sept prochaines semaines, travaillera à partir d'un bureau mis à sa disposition par le «Réseau des libéraux du NON». Ce qui signifie qu'il ne mettra plus les pieds au Secrétariat général du parti, rue Saint-Denis, où l'atmosphère est devenue irrespirable, a-t-il affirmé à *La Presse*.

L'engagement officiel de Mario Dumont dans le camp du NON, pour combattre «une entente dommageable pour le Québec» — dit Jean Allaire — a un effet plus dévastateur qu'on ne veut bien le reconnaître dans la formation de Robert Bourassa, dont le Secrétariat vient de perdre quatre permanents sur neuf, chez les jeunes libéraux. Ces salariés, deux à Québec et deux à Montréal, ont remis leur démission parce qu'ils n'acceptent pas de travailler pour vendre ces offres auxquelles ils ne croient pas.

Bien qu'acceptant de contribuer à l'organisation de la campagne pour le OUI, quatre des cinq jeunes permanents qui restent ont demandé à ne pas être utilisés à la mobilisation de jeunes, a in-



Jean Allaire (à droite) et Mario Dumont ont uni leurs forces, hier, sous le parapluie du NON.

diqué Mario Dumont à *La Presse*. Ce qu'un démissionnaire a confirmé.

sont contre l'entente. C'est vrai, il y a des comités orphelins», précise M. Rochette.

Appel aux libéraux

Qualifiant une fois de plus l'entente d'«inacceptable et de dommageable pour le Québec», Jean Allaire a affirmé qu'il la combattra sur toutes les tribunes qu'on voudra mettre à sa disposition.

Flanqué de l'ex-président de la commission d'animation et d'organisation, Me Philippe Garceau, de la secrétaire de la commission politique, Lucie Granger, du député libéral indépendant de Drummond, Jean-Guy Saint-Roch, et de Mario Dumont, Me Allaire a invité les éléments les plus promoteurs du PLQ qui sont opposés à l'entente à ne pas quitter les rangs, ni à s'aliéner inutilement les autres militants. Mais il leur ouvre la porte toute grande pour qu'ils aident le Réseau libéral pour le NON, «discrètement».

M. Rochette de même que sept autres membres de l'exécutif de la commission jeunesse qui ont manifesté leur appui à Mario Dumont, hier, lors de la conférence de presse à laquelle il participait à Québec, ont tous signifié que la presque totalité des 39 membres de l'exécutif des jeunes appuyaient la démarche de leur président et qu'une majorité d'entre eux allait s'impliquer activement dans la lutte pour faire rejeter les offres fédérales.

«Il y va de notre avenir à nous», ont-ils expliqué.

Selon MM. Dumont et Rochette, le camp du OUI n'arrive même pas à former une organisation référendaire dans certaines circonscriptions. «Dans l'est de Montréal, le camp du OUI a beaucoup de mal à trouver des combattants. Je connais un comté en particulier où les gens en place

ciperons à des lignes ouvertes, prononcerons des conférences pour transmettre tous les faits qui nous conduisent à rejeter cette entente.»

S'adressant spécifiquement aux militants libéraux inconfortables avec l'entente, M. Allaire leur dit qu'ils «ont le droit d'exprimer leur opinion et de voter contre ces offres». «Dans le secret de l'isolement, en votant NON, vous jouerez un rôle aussi important que nous tous qui aurons pris position publiquement!»

«Nous disons aux libéraux dans les cabinets ministériels, à la permanence du parti, qui travaillent sans enthousiasme pour le camp du OUI: votez selon votre conscience, selon vos convictions!»

«Étes-vous conscient que cette démarche peut coûter la tête du premier ministre Bourassa? a-t-on demandé.

«Je ne sais pas. Je n'ai pas de boule de cristal. Je n'ai pas l'intention de l'abattre, de le provoquer, de l'affronter. Nous voulons nous opposer à l'entente et expliquer pourquoi elle n'est pas bonne, a répondu Me Allaire.

Quant à l'image du parti, qui pourrait en ressortir ternie, les dissidents se disent que «le PLQ a été un grand parti et ce n'est pas parce qu'il fait une erreur — et nous pensons qu'il fait une grave erreur — qu'il doit disparaître. Un congrès n'est pas tout dans la vie d'un parti».

Quant à l'image du parti, qui pourrait en ressortir ternie, les dissidents se disent que «le PLQ a été un grand parti et ce n'est pas parce qu'il fait une erreur — et nous pensons qu'il fait une grave erreur — qu'il doit disparaître. Un congrès n'est pas tout dans la vie d'un parti».

me un rejet du Québec et des autochtones, a-t-il dit.

M. Herbert Sparrow a été le seul libéral à briser les rangs. «Dites-moi ce que le Québec a cédé ou ce que l'Ontario a cédé? Rien, alors que l'Ouest a cédé un Sénat efficace... Quant au Parti libéral, au Parti conservateur et au Nouveau Parti démocratique, ils ont trahi l'Ouest», a-t-il dit sans ambages.

L'ancien ministre Pierre de Bane a appuyé la formule référendaire mais a refusé de dire ce qu'il ferait le 26 octobre.

Certains sénateurs libéraux ont tenu à se réjouir publiquement de l'entente de Charlottetown, en particulier M. Richard Stanbury, Mme Joyce Fairbairn et M. Philippe Gigantes. Ces derniers ont même promis de faire campagne pour le OUI.

Plusieurs autres étaient relativement satisfaits mais, comme plusieurs conservateurs, ils ont souligné leur doute face à la future réforme du Sénat.

Le vote du Sénat ouvre la voie à l'émission des brefs référendaires et au lancement officiel de la campagne. Les brefs doivent être émis au plus tard samedi.

LES SONDAGES DEPUIS L'ENTENTE D'OTTAWA

	Québec		
	Oui	Non	Indécis
CROP, (24 août)	30 %	37 %	33 %
CROP, (25-28 août)	37 %	41 %	22 %
ANGUS REID, (25-31 août)	49 %	38 %	13 %
ENVIRONICS, (28 août-1 ^{er} sept.)	43 %	39 %	18 %
SOM, (2-6 septembre)	34 %	39 %	27 %
LÉGER & LÉGER, (8 et 9 sept.)	30,5 %	41 %	28,5 %
GALLUP, (10 au 14 septembre)	31 %	48 %	21 %

doute emporté au Québec si le référendum avait eu lieu entre le 10 et le 14 septembre, période au cours de laquelle les 253 répondants ont été interrogés. «Sans doute», parce que chaque sondage souffre d'une marge d'erreur et parce que 21 p. cent de ces répondants n'ont pas dit s'ils voteraient OUI ou NON.

La marge d'erreur, qui varie selon l'importance de l'échantillon, est cette fois très élevée à 6,2 p. cent. C'est donc dire que le résultat obtenu de 48 p. cent pour le NON contre 31 p. cent pour le OUI pourrait aussi être de 42 p. cent pour le NON contre 37 p. cent pour le OUI. L'écart — cinq points — devient bien mince compte tenu qu'il n'y a même pas 80 p. cent des répondants qui ont indiqué leur intention de vote.

Les indécis

Les journalistes, au grand dam des scientifiques, répartissent allégrement les «indécis» au prorata des «votants» pour obtenir des données comparables à ce que sera le résultat réel. Mais il s'agit d'un exercice présumptueux. Car le groupe des «indécis» est formé d'un ensemble de personnes qu'il est périlleux de vouloir répartir de quelque façon que ce soit. Il comprend des gens qui ne se sont pas encore fait d'opinion, mais aussi des personnes discrètes qui savent très bien comment elles voteront, mais ne le diront jamais aux sondeurs. Il y a enfin parmi eux une bonne proportion des 10 à 25 p. cent d'électeurs qui ne voteront tout simplement pas. (Un certain nombre de ceux qui indiquent leur intention de vote ne voteront pas non plus, ce qui complique encore les choses.)

L'avance d'au moins cinq points du NON — mais peut-être aussi de 29 si l'erreur jouait en sens contraire — constatée par le Gallup est donc moins forte qu'elle paraît puisqu'il suffirait que les «indécis» aillent sensiblement plus vers le OUI que vers le

bles» au OUI — et le Gallup — comptent moins de répondants au Québec et souffrent donc d'une marge d'erreur plus grande. Et on peut s'étonner qu'Angus Reid, qui donne une avance de 11 points au OUI, n'ait trouvé que 13 p. cent d'indécis entre le 25 et le 31 août!

Ces deux sondages ont aussi été faits alors qu'on savait davantage qu'il y avait une entente que ce qu'elle contenait vraiment. Les trois derniers, SOM, Léger & Léger et Gallup, ont au contraire été administrés au cours d'une période — du 2 au 14 septembre — où presque toutes les informations publiées étaient défavorables au camp du OUI: division chez les libéraux, cafouillage au sujet du contenu de l'entente, etc.

Cela nous ramène à notre point de départ. Les sondages ne permettent pas de faire des prédictions car l'opinion évolue. Les événements des dernières semaines ont de toute évidence grossi le camp du NON aux dépens du camp du OUI.

Une opinion fragile

On a constaté que l'opinion variait peu lors de la campagne qui précède une élection. Les gens ont eu plusieurs années pour se faire une idée et à moins d'un changement majeur — nouveau chef, découverte d'un scandale important — ils seront peu nombreux à en changer quand viendra le temps de voter. Ce raisonnement s'appliquait aussi au référendum de 80 car la plupart des électeurs avaient depuis longtemps choisi leur camp.

C'est différent cette fois-ci. Le choix se fait sur une entente qui date de quelques semaines et dont le texte final ne sera connu que trois semaines avant le scrutin. L'opinion de beaucoup d'électeurs est donc fragile et pourra changer dans un sens ou dans l'autre d'ici au scrutin.

Les prochains sondages nous promettent une lecture intéressante.

Le Sénat adopte la question référendaire

À contrecœur, les sénateurs libéraux appuient l'entente constitutionnelle

Presse Canadienne
OTTAWA

«Monstre», «échec absolu», «gains sans valeur». Malgré ces critiques sévères, la majorité des sénateurs libéraux ont décidé de suivre leur chef et d'appuyer l'entente constitutionnelle conclue le 28 août à Charlottetown.

Résultat: la Chambre haute a adopté la question référendaire fédérale hier soir avec l'appui de 58 sénateurs. L'indépendant Edward Lawson et le libéral Herbert Sparrow se sont opposés tandis que le libéral John Stewart s'est abstenu.

Le plus étonnant fut le vote positif de sénateurs libéraux qui, lors de leur discours, s'étaient montrés très insatisfaits de l'entente survenue entre les premiers ministres, les représentants des territoires et les leaders autochtones.

«Ce document peut constituer un bon tremplin vers un accord acceptable mais il peut aussi donner naissance à un monstre», a déclaré le sénateur indépendant Michael Pitfield, ancien conseiller de Pierre Elliott Trudeau et ex-greffier du Conseil privé.

Malgré tout, a-t-il expliqué aux



Michael Pitfield

journalistes, il appuiera «cet embryon d'entente» lors du référendum du 26 octobre prochain afin que les discussions se poursuivent pour aboutir à un accord acceptable.

À son avis, on ne peut pas parler d'accord pour le moment car trop de points restent à négocier.

«Les progrès réalisés sont si peu importants qu'ils n'ont pratiquement aucune valeur», a indiqué le sénateur et stratège Michael Kirby.

Particulièrement critique face au nouveau Sénat et au transfert de la formation de la main-d'œuvre aux provinces, il a ajouté que

«l'entente garantira un niveau de malheur égal pour tous les citoyens». Mais lui aussi votera OUI le 26 octobre prochain.

M. Lawson craint pour sa part de voir le «Sénat émasculé». Il s'est opposé à la question référendaire mais n'a pas dit ce qu'il ferait le 26 octobre. Quant à Louis Robichaud, il croit que le futur Parlement sera un «monstre» mais il votera OUI «parce qu'un NON serait désastreux pour le pays».

«L'entente de Charlottetown représente un échec absolu. Absolu est peut-être un peu fort, mais c'est un échec», a ajouté le sénateur Jack Austin, en parlant de la réforme du Sénat, une institution qui ne jouera plus son rôle de contre-poids, croit-il.

Il a averti qu'il n'appuierait l'entente qu'à certaines conditions, en particulier une promesse du premier ministre de répondre aux questions soulevées et de clore le dossier constitutionnel pour au moins cinq ans.

Son collègue John Stewart se dit incapable de voir le Sénat se transformer en «une nuisance dispendieuse». Il a préféré s'abstenir car un NON serait vu com-

Mode

TENDANCES
AUTOMNE HIVER 92 93

Un cahier à ne pas manquer samedi dans

La Presse

Éditorial

Paul Desmarais
président du conseil
d'administrationRoger D. Landry
président et éditeurClaude Masson
éditeur adjointMarcel Desjardins
directeur de l'informationAlain Dubuc
éditorialiste en chef

Seule l'opinion publique mondiale pourra sauver la Somalie

L'horreur absolue. La famine et la mort en partage dans un pays inexistant, aux frontières de l'oubli et de l'indifférence, avec le néant comme avenir. Plus encore que l'ex-Yougoslavie, la Somalie est la quintessence de l'absurde. Et de la désespérance.



A elles seules, la sécheresse et la misère qui en résulte auraient normalement suffi, depuis longtemps, à propulser la Somalie au premier rang des préoccupations humanitaires de toutes les grandes puissances. Comme, avant elle, les pays du Sahel victimes de la désertification. Mais d'autres circonstances aggravantes ont empêché — et empêchent encore — les sept millions et demi de Somaliens d'entrevoir pour bientôt un commencement de début de solution à leur problème de survie.

Sur le plan intérieur, la Somalie a en effet, à toutes fins utiles, cessé d'exister comme entité politique. Sans gouvernement démocratique et privée de toute autorité politique ou militaire susceptible de la représenter sur la scène internationale, sa capitale, Mogadiscio, est totalement livrée au pillage et aux affrontements entre bandes armées. En fait, tout le pays est devenu une sorte de *far-west* totalement soumis à la terreur et à la loi du plus fort. Un contexte qui réduit singulièrement l'efficacité des opérations de secours lancées par les grandes organisations humanitaires internationales.

Totalement livrée à l'anarchie, la Somalie est également victime de son insignifiance stratégique sur la scène internationale. Contrairement à l'ex-Yougoslavie, dont les désordres internes constituent un baril de poudre au cœur même de l'Europe, ce territoire africain n'a même pas la chance de constituer un enjeu géopolitique susceptible de préoccuper les autres gouvernements. Un pays du bout du monde ne suscitant même pas la convoitise de ses voisins qui pourraient n'en faire qu'une bouchée. Sans que l'équilibre politique de l'Afrique n'en soit le moins affecté. Sans pétrole ni autre ressource naturelle, c'est devenu l'arrière-cour de la planète où les grandes puissances donnent l'impression d'attendre que les combats et la famine cessent faute de combattants. Ou de survivants.

Ne restent, en fait, que des millions d'êtres humains errant à la recherche d'un peu de nourriture. Et de dignité. Sous l'oeil des représentants des organismes humanitaires qui, lorsqu'ils parviennent à surmonter leurs stériles rivalités, consacrent une large part de leurs énergies à se défendre contre les attaques de ceux qu'ils sont venus aider. Ou encore à créer de toutes pièces une logistique des secours que même les premiers bénéficiaires semblent s'acharner à saboter systématiquement.

Tous les observateurs sur le terrain s'entendent pour dire que la Somalie constitue, de tous les temps, un des plus sérieux défis à la conscience de l'humanité. Et jamais autant qu'aujourd'hui, cette même humanité n'a parue, à tort, aussi impuis-

sante. Car cette apparente impuissance n'est en réalité que la manifestation d'une absence totale de volonté d'y faire face.

Dans tous les pays civilisés, il est en effet admis que la collectivité a le droit et le devoir d'empêcher un individu de se suicider. Au besoin en le privant momentanément de sa liberté au profit d'une tutelle lui assurant une protection contre lui-même. On voit mal pourquoi le même principe ne s'appliquerait pas dans le cas de millions d'êtres humains emportés dans une spirale de démence et d'auto-destruction.

On n'a pourtant pas hésité à invoquer le devoir d'ingérence dans le cas de l'Irak, où le voisinage de l'Iran et le pétrole du Koweït, étaient considérés comme des enjeux majeurs. A qui fera-t-on croire qu'avec les moyens dont disposent aujourd'hui les grandes puissances, on ne saurait mettre à la raison quelques factions rivales qui empêchent l'organisation de secours en Somalie? Ne serait-ce qu'en plaçant momentanément ce territoire sous tutelle directe des Nations-Unies en attendant que les premiers intéressés, la tête froide et le ventre plein, soient en mesure de reprendre en mains leur destin. Mais pour en venir à cette solution radicale qui s'impose, il faudra que l'opinion publique mondiale fasse admettre à ses dirigeants que la vie de millions de personnes est aussi importante que quelques barils de pétrole. Et ça, ce n'est pas demain la veille.

Pierre GRAVEL

Les dérapages du Oui

La Presse dévoilait hier le contenu d'une correspondance entre les premiers ministres Mulroney et Bourassa où l'on décelait des tiraillements, tant sur la portée exacte du partage des pouvoirs prévu dans l'entente que sur l'échéancier des négociations devant mener au transfert de ces pouvoirs.



Ces lettres ne permettaient pas de conclure que le torchon brûle entre les deux gouvernements. Leurs désaccords étaient en effet mineurs et se sont depuis résorbés, comme en fait foi une lettre que M. Mulroney a fait parvenir hier à son homologue québécois.

Ce qui est significatif, ce n'est pas la discorde, mais la désorganisation. Tant que les deux piliers du camp du Oui au Québec, les gouvernements signataires de l'entente, n'arrivent pas à ajuster leurs flûtes, ils peuvent difficilement démarrer une campagne cohérente.

On pouvait certes prévoir que les partisans de l'entente seraient dans une position inconfortable dans les premières phases de la campagne référendaire. D'abord parce qu'il est toujours plus difficile de défendre un projet technique que de le critiquer, qu'on pense à Maastricht ou au libre-échange. Ce l'est encore davantage parce que le projet d'entente, résultat de marchandages de dernière minute, est sujet à d'incessants changements et vulnérable aux querelles d'interprétation.

C'est surtout vrai pour la question centrale du partage des pouvoirs. Une fois que la panique artificielle autour de la société distincte se sera résorbée, c'est cette question des pouvoirs qui sera au cœur du débat. Et, pourtant, c'est là dessus qu'on en sait le moins, sinon la liste des douze champs de compétence. Jusqu'ici, le débat s'est attaché aux aspects légaux de ces transferts, à définir ce qui est «justiciable», ce qui est «constitutionnalisable». Mais jamais personne n'a expliqué aux Québécois ce que ces transferts de pouvoirs donneront, en termes de fonds publics, de fonctionnaires, de programmes, de pouvoir.

C'est pour cette raison qu'il est urgent que les gouvernements se rencontrent, comme le demande le premier ministre Bourassa, pour amorcer rapidement les premières étapes des négociations. Pour qu'on sache enfin de quoi on parle.

Ce processus soulève des problèmes politiques. Des négociations rapides seraient une bénédiction pour M. Bourassa. S'il peut, dans les semaines qui viennent, rendre publiques les grandes lignes de certaines ententes, il pourra à la fois illustrer les gains réalisés par le Québec et montrer que ce genre de négociations ne sont ni interminables, ni sans issue. Cela changerait la face de la campagne référendaire.

Mais les choses ne sont pas si simples pour Brian Mulroney. L'annonce de gains pour le Québec peut incommoder ailleurs au Canada. C'est sans doute ce qui l'amène à préférer que les transferts de pouvoir soient négociés après la signature de l'entente. Certains Québécois y verront une manœuvre pour éviter d'avoir à tenir promesse. Cette théorie du complot ne cadre absolument pas avec la feuille de route et la personnalité de M. Mulroney. Il faut plutôt y voir une expression du double langage inhérent à l'entente: attendre que Clyde Wells ait apposé sa signature avant de révéler trop crûment les gains du Québec.

Au delà des intérêts politiques de chacun, l'intérêt public, lui, commande que les Québécois puissent savoir le plus rapidement possible quelle est la portée réelle de l'entente. Tant que les électeurs seront tenus dans l'ignorance, le camp du Oui ne peut que s'enliser.

Alain DUBUC

Quel Naftagate?

Le magazine *Maclean's* vient de publier sur quatre pages des extraits d'une conférence téléphonique entre différents conseillers politiques de ministres fédéraux sur la stratégie à adopter pour vendre l'Accord de libre-échange nord-américain aux Canadiens.



On y apprend que les conservateurs ont réussi à identifier le premier ministre ontarien, Bob Rae, le président du Congrès du travail du Canada, Bob White, et la présidente du Conseil des Canadiens, Maude Barlowe, comme chefs de file de l'opposition à l'accord, ce que tout le monde sait depuis belle lurette. On y apprend aussi qu'un sondage confidentiel estime à 45 pour cent l'appui pour le libre-échange en général et pour l'accord avec le Mexique en particulier. Ça c'est du nouveau.

Bob White est monté sur ses grands chevaux pour dénoncer ces «enregistrements secrets» et cette «chasse aux sorcières digne de McCarthy». Il semble régner une confusion dans son esprit quant à la différence entre une conversation privée et une déclaration officielle. On peut se demander ce que Bob White, Herb Grey et Dave Barrett se disent en privé au sujet du libre-échange, de Brian Mulroney et de Michael Wilson quand on sait qu'en public ils n'hésitent pas à parler d'«abdications canadiennes», d'«insulte» et de «vente de la souveraineté économique».

Le ton des stratèges conservateurs — tantôt méprisant, tantôt exaspéré — au sujet de l'opposition au libre-échange date peut-être d'il y a quatre ans quand «la gauche lunatique» et l'intelligentsia torontoise se sont surpassées en exagérations, faussetés et idioties pures et simples.

Frédéric WAGNIÈRE

DORÉ À MOSCOU, BIENTÔT !!!
"ON VA LEUR DONNER UN COUP DE MAIN..."

GILLES 16/9/92

DROITS RÉSERVÉS

La boîte aux lettres

Michel Ange ou Michelangelo

■ Chaque fois que je passe devant une enseigne publicitaire de l'exposition *Michel Ange* ou que je me trouve immobilisé à côté d'un autobus ayant cette même publicité affichée sur ses côtés, je me pose la même question: qui a pris la décision de traduire le nom d'un artiste, reconnu à travers le monde, comme *Michelangelo*.

Ceci est une insulte et démontre aussi une certaine arrogance de notre part, comme société. Une société qui depuis longtemps se bat pour préserver sa qualité distincte et unique. Et c'est pour cela que nous devrions être les premiers à respecter l'identité des autres cultures.

Dominic PERRONE
Montréal

Le maire Doré doit se réveiller

■ Dans *La Presse* du 8 août, le conseiller municipal de Laurier, M. Robert Perreault, exposait ses idées sur l'importance pour l'administration du RCM de prendre un virage majeur afin de retrouver sa crédibilité et de mobiliser les Montréalais autour d'un projet susceptible de créer de l'emploi et d'agir sur la qualité de vie à Montréal.

M'étant progressivement éloigné du RCM depuis la dernière élection, alors que j'étais un membre de longue date du parti (ma première contribution financière date de 1974), j'étais extrêmement content de voir un conseiller municipal s'en prendre publiquement à certains modes d'agir de l'administration qui avaient contribué à mon éloignement, ain-

si qu'à celui de plusieurs amis et collègues.

C'est toutefois avec déception que j'ai lu les lettres de Maurice Ferron et Germain Belzile dans *La Presse* du 2 septembre. Plutôt que d'analyser le message de M. Perreault, on s'attaque personnellement au message. Ayant l'impression que ces lettres sont une réponse indirecte de la haute administration municipale au message de M. Perreault, j'ai bien peur que la tour d'ivoire entourant le maire ne s'effondrera pas de sitôt.

En raison de mon attachement à l'esprit de renouveau qu'a incarné le RCM, je trouve cette situation regrettable. Il est essentiel que les membres du comité exécutif de la ville se rendent compte de la nécessité d'un changement en profondeur.

S'ils veulent prendre un bain de réalisme, ils n'ont qu'à consulter la courte liste des membres toujours actifs du RCM et les résultats de la dernière campagne de financement. Lorsque les militants désertent un parti au pouvoir, il y a quelque chose



qui ne tourne pas rond. J'espère que M. Doré et ses collègues s'en rendront compte avant qu'il ne soit trop tard.

Robert ASCHAM
Montréal

Erreur de cible?

■ Dans *La Presse* du 8 septembre, monsieur Paul Bernard, réagissant à ce qu'il a cru être les propos que madame Pagé, présidente de la CEO, tenait au sujet des étudiantes et étudiants qui n'ont pu entrer, faute de place, dans un cégep de leur région.

Il y a tout lieu de croire que monsieur Bernard s'est trompé de cible et il convient donc ici de rectifier son tir. D'abord, personne, à ma connaissance, ni dans le communiqué de presse de madame Pagé, ni dans les articles qui ont suivi, n'a parlé d'accepter dans les collèges les étudiantes et les étudiants qui ne répondent pas à l'exigence minimale qu'est le DES (diplôme d'études secondaires).

Ensuite, il est abusif de prétendre qu'accepter les étudiantes et les étudiants plus faibles entraîne ipso facto de revoir à la baisse le niveau des études collégiales. De plus, monsieur Bernard ne semble pas avoir saisi que le problème traité était celui du manque de place, dans des écoles publiques.

Finalement, monsieur Bernard, en prêtant à madame Pagé ces propos absurdes, se trompe encore ici de cible car il fait fi des travaux de la CEO sur les échecs et les abandons scolaires.

Il est alors naturel que monsieur Bernard conclue de cette cascade d'erreurs que tout cela n'est qu'une sombre machination syndicale pour augmenter le nombre d'enseignants et d'enseignantes.

Que monsieur Bernard fina-

lement se trompe dans son raisonnement sur le décrochage scolaire ne surprendra personne, surtout quand il ne semble pas voir l'incohérence qu'il y a de refuser, comme il le préconise, les étudiants et les étudiants plus faibles et de déplorer, par ailleurs, la proportion effrayante de jeunes qui abandonnent les études. Comme si, pour monsieur Bernard, le meilleur moyen de lutter contre le décrochage était d'éviter que celles et ceux qui ont le plus de difficultés ne s'accrochent et persistent, que le mieux que nous puissions faire pour celles et ceux qui sont les plus susceptibles d'abandonner les études soit de leur fermer la porte des écoles.

Mais il y a plus grave, je pense, quand monsieur Bernard manifeste dans ses propos l'ignorance dans laquelle il est du rôle de l'école.

Au Québec, dis-je lui rappelez, l'école est publique et gratuite et, à ce titre, il lui revient non pas de sélectionner les candidats les plus aptes à faire partie d'une élite mais plutôt de donner à toutes et à tous les chances de trouver une place dans notre société et d'y jouer un rôle significatif.

En ce sens, il est essentiel que l'aspect démocratique de l'école se traduise par une véritable accessibilité que des contraintes «d'espace disponible» ne sauraient réduire.

Real TROTIER
président
Fédération des enseignantes
et enseignants de CEGEP



Lorraine Pagé

Opinions



Richard Le Hir

Rien pour améliorer le fonctionnement de l'économie canadienne

RICHARD LE HIR

L'auteur est vice-président et directeur général de l'Association des manufacturiers du Québec, une Division de l'Association des manufacturiers canadiens. Nous publions ici sa réaction initiale aux termes de l'entente. On sait que M. Le Hir s'est engagé la semaine dernière dans une polémique avec The Gazette, qui affirmait que la neutralité de l'AMQ dans le débat référendaire s'expliquait par le fait que M. Le Hir était un nationaliste. Nos lecteurs pourront juger.

Voilà donc le Canada sur le point d'entreprendre une nouvelle constitution. Après de longs et pénibles pourparlers où l'on était censé avoir abordé les questions de fond, la forme du nouveau Canada commence à émerger. Pas de quoi pavoiser. Le nouveau Canada ressemble à s'y méprendre à l'ancien sauf pour l'addition de nouveaux gadgets essentiellement politiques conçus par des politiciens.

Certains se consolent en se raccrochant à l'unité politique préservée au moins jusqu'à une percée du Reform Party dans l'Ouest, du Bloc ou du Parti québécois au Québec. D'autres, plus exigeants, se demanderont si le Canada et le Québec sortent mieux armés de l'exercice pour procéder à la modernisation de leur base industrielle et à l'adaptation de celle-ci aux réalités du libre-échange nord-américain et de la mondialisation des marchés.

À l'examen, les résultats se révèlent décevants. La nouvelle constitution ne fera rien pour améliorer le fonctionnement de l'économie canadienne, bien au contraire! En fait, elle va se trouver à accélérer certaines tendances qui sont à l'origine de ses faiblesses les plus grandes. Non seulement ne crée-t-on pas enfin un marché unique au Canada pour les industriels canadiens alors qu'un tel marché existera pour les industriels des États-Unis et du Mexique faisant affaires au Canada (faut-il en rire ou en pleurer?), mais en plus l'économie canadienne se retrouve-t-elle à devoir supporter les coûts associés à la mise en place d'une charte des droits sociaux et une structure politique plus complexe où il faudra composer avec un appareil législatif très lourd, à la merci de forces régionales disposant d'une assise et d'une légitimité plus larges pour qui l'enjeu principal est le partage de la richesse collective. Gageons que le contrôle des déficits et la réduction de la dette publique ne figureront pas en tête de leur agenda.

Et si l'on ajoute à cela les effets de la bombe à retardement que constitue la reconnaissance du droit inhérent des autochtones à l'autonomie gouvernementale, droit qu'auront éventuellement à baliser les tribunaux quelle que soit l'issue des négociations politiques qui devront en ouvrir l'exercice, nous ne sommes pas sortis de l'auberge. Ce n'est surtout pas avec ce «package» que le Canada va retrouver la compétitivité perdue.

Et maintenant, si le Canada ne gagne rien, le Québec gagnera-t-il quelque chose? Sur le plan politique, nos exégètes de service vont se fonder en analyses toutes plus précieuses les unes que les autres et en viendront à la conclusion... qu'ils ne peuvent pas s'entendre sur une conclusion. On se lancera des anathèmes, on s'excommuniera, on échangera peut-être même des injures et l'on n'abordera surtout pas le seul enjeu véritable de la réforme constitutionnelle: l'économie. Sur ce plan,

les choses sont pourtant très simples. Comment une province comme les autres, le Québec par exemple, pourrait-elle connaître un sort différent de celui des autres provinces du Canada? Le Québec des grappes industrielles, axé sur la création de richesse, a-t-il un avenir dans un Canada redistributif, fragmenté et, pour tout dire, balkanisé?

Ceux qui nous proposent cette entente constitutionnelle vont cependant devoir répondre à de telles questions et à bien d'autres encore. L'unité politique n'est pas une fin en soi. Il faut qu'elle serve à quelque chose. Pour l'instant, les seules finalités apparentes ne dépassent pas la perpétuation toute précaire de l'ordre politique existant et le maintien au pouvoir de ceux qui le font fonctionner. C'est bien mince pour justifier un engagement qui pourrait durer un autre 125 ans.

Et comme si cela ne suffisait pas, le premier ministre Bourassa se propose maintenant de corriger une erreur par une autre erreur. Qu'on use de stratégie sur le terrain de la politique, rien de plus normal. Mais que l'on subvertisse le processus législatif à des fins purement stratégiques, ça c'est plus dangereux et M. Bourassa pourrait avoir à s'en repentir aussi bien dès la prochaine élection que dans le jugement que portera l'histoire sur son rôle.

Quelqu'ait été la conjoncture politique à l'époque de la Commission Bélanger-Campeau, était-il prudent pour M. Bourassa de se laisser enfermer dans la logique de la Loi 150. Aujourd'hui, cette loi est un véritable boulet. Dans le contexte créé par l'entente constitutionnelle, la logique noire et blanc qui sous-tend la Loi 150 n'apparaît plus de mise. En voulant corriger une erreur de jugement, M. Bourassa s'approprie à mettre en doute la validité de sa signature au bas d'un document public, la crédibilité de notre plus importante institution, l'Assemblée Nationale, et la valeur de la règle de droit.

Que M. Bourassa fasse peu de cas de sa signature, cela surprend quand on voit le refus qu'il a opposé à ceux qui le priaient de révoquer les conventions collectives du secteur public pour les ramener au niveau des réalités économiques, prétextant justement le caractère sacré de l'engagement. Et pourtant, il ne s'agissait que d'une convention collective. Dans ce cas-ci, il s'agit d'un engagement formel sanctionné par une loi et lorsqu'on mine la crédibilité de nos institutions et qu'on met en doute la valeur de la règle de droit alors qu'on est justement là pour assurer l'intégrité de l'une et de l'autre, il y a matière à s'interroger sérieusement.

Il faut ici souligner l'incohérence de certains, qui sont justement les premiers à invoquer la primauté du droit et de l'ordre public et qu'on voit aujourd'hui presser le Premier ministre de mettre de côté la Loi 150. Ils seront également les premiers lors du prochain conflit social le moins turbulent à se surprendre et à se plaindre de l'érosion de nos valeurs de société et à réclamer le rétablissement de la loi et de l'ordre. Tartufe is alive and well and living in Québec! Triste épilogue? Espérons plutôt qu'il ne s'agisse seulement d'un triste épisode.

Pour certains, soulever le genre de questions que nous soulevons ici revêt presque le caractère de la sédition et, ignominie des ignominies, vous rend suspect de séparatisme. Ce sont les mêmes gens qui, avec une grande subtilité, feront de vous un végétarien parce que vous n'aimez pas la viande crue. La fatigue constitutionnelle ne doit pas nous priver de tout sens critique.

Sièges du Sénat réservés aux femmes: une étrange revendication féministe

SOLANGE CHAPUT-ROLLAND

L'auteur est sénateur.

Comme plusieurs autres femmes du Canada et avec d'autres de ma province, je déplore le petit nombre de nous toutes sur les parquets politiques de ce pays.

Il m'apparaît même étonnant de constater qu'en 1992, aucune femme ne soit encore première ministre au moins d'une province canadienne, et tout aussi étonnant d'apprendre qu'une association de femmes soit décidée à dire non à l'entente constitutionnelle sous le prétexte que la future élection des sénateurs ne leur concède pas de sièges au nom de leur féminité.

Cette même association a boycotté les Accords de Meech, à même prétendu qu'en vertu de cette entente si belle et si limpide, notre société distincte serait en mesure d'édicter des lois régressives vis-à-vis les femmes.

Dans une démocratie bien portante, un vote se donne non pas sur la couleur, le sexe, l'âge, l'agilité, la bonne santé ou l'emploi mais sur les capacités intellectuelles et sur la compréhension que le ou la candidate manifeste envers sa société, et cela partout dans le monde.

Pourquoi sur six sièges sénatoriaux, deux sièges seraient-ils réservés à l'avance à mes consœurs? Et si par hasard, six femmes dans une province étaient plus qualifiées que les six hommes qui normalement pourraient être élus sénateurs, faudrait-il en radier quatre pour faire plaisir à cette étrange revendication féministe?

Plusieurs de ces femmes et d'autres citoyens du pays ont voulu un Sénat



Solange Chaput-Rolland

élu. L'entente constitutionnelle leur en donne un. Plusieurs ont également milité ouvertement pour un Sénat égal. L'entente constitutionnelle leur en donne un. Il me semble donc logique de conclure qu'à une égalité sénatoriale répond une égalité électorale. Dans une démocratie bien portante comme la nôtre, les hommes et les femmes qui désirent se faire élire dans des institutions fédérales ou provinciales doivent se soumettre à la liberté du

choix, à la liberté du vote et à la liberté du verdict de la population.

Les femmes du Canada et notamment celles du Québec sont à l'avant-garde de la vie politique, dans leurs pensées, dans leur maturité et dans leur courage. Elles n'ont pas besoin de concessions sénatoriales pour qu'éclate au grand jour leur capacité de légiférer comme tous les autres citoyens du pays et sans doute de réussir tout aussi bien, sinon mieux.

Après le 26 octobre, les peuples du Canada devront continuer à coexister

MICHEL LEBEL

L'auteur est professeur de droit constitutionnel au Département des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal.

«La politique, disait lourdement M. Bourassa lors du dernier congrès du Parti libéral, c'est un rapport de force». Vérité politique première et bien connue, hélas! que mon père décrivait comme la loi de la jungle (alors qu'elle existait...). Dans ce contexte, M. Bourassa a-t-il bien fait ses devoirs? Bien difficile de répondre à cette question, car en politique tout dépend des circonstances.

En août 1992, le «climat» n'est plus celui de la chaude époque du rejet de Meech. Le Canada anglais fait face à plusieurs problèmes: autochtones en recherche d'autonomie, des provinces de l'ouest ne voulant plus rester dans l'ombre, des nouvelles provinces qui se pointent à l'horizon et une recherche d'identité. Pendant tout ce temps, le Québec se replie sur lui-même, discontinue sur son futur statut, établit une stratégie du «couteau sur la gorge» (termes pour le moins discutables pour les adeptes de la non-violence...), tout ceci indépendamment de ce qui se passe dans le reste du Canada. Le Québec se comporte comme s'il était déjà en dehors du Canada!

Mais les ententes du 7 juillet et du 22 août nous ramènent brutalement au plancher des vaches. Avec le dernier accord, on peut citer la maxime bien connue du président Truman: «The buck stops here». Mais alors il faut conclure que par rapport au discours



Robert Bourassa

dominant des «élites» politiques, syndicales et médiatiques du Québec, les «gains» sont plutôt minces. Le fameux rapport de force de M. Bourassa, comme les autres ballons de celui-ci, s'est dégonflé.

À force de manier le chaud et le froid, plusieurs sont arrivés à la conclusion que M. Bourassa était un tiède en ce qui concerne les demandes du Québec. De fait, M. Bourassa n'a jamais eu de credo constitutionnel. Le seul credo qu'il a depuis toujours, c'est celui de primat du développement économique.

Cet accord reflète pour l'essentiel le fait politique bien évident, mais souvent oublié, que les francophones du

Québec et des autres provinces sont des minorités au Canada. À travers ces «gains», la minorité québécoise est cependant considérée comme privilégiée. C'est l'enfant gâté, jamais satisfait, du système!

Même si ces «gains» sont de véritables gains et avantages pour le Québec et le Canada, pour bien des francophones, ce n'est pas suffisant. C'est pourquoi le débat glissera inévitablement autour du thème réel du référendum de 1980: le Québec veut-il rester dans le Canada ou devenir un État indépendant? Pour les Québécois, ce sera le véritable enjeu de la question, quelle qu'elle soit. Car il faut le reconnaître, l'attachement ou le détachement d'un pays ne peut pas se poser seulement en termes de structures plus ou moins adéquates, de compétences plus ou moins exclusives ou prépondérantes... C'est autant une affaire de sentiment que de raison, sans oublier la recherche de la sécurité.

Le peuple saura faire la part des choses et des personnes et c'est ainsi que je crois qu'on peut prévoir au Québec une majorité (pas très forte cependant) en faveur de l'entente du 22 août. Parce que la population sait que l'entente, tout en n'étant pas le Pérou, n'est toutefois pas négative pour le Québec, qu'elle permet de garder le Canada uni et surtout parce qu'elle espère qu'on pourra mettre en sourdine pour quelques années le débat constitutionnel afin de s'attaquer sérieusement à des problèmes plus urgents et concrets.

Ce référendum sera tout simplement un jalon important de plus dans la courte histoire du Canada. Le 27 octobre, les peuples du Canada devront continuer à coexister...

Précisions sur la société distincte

JACQUES ROSSIGNOL

L'auteur est un avocat expert dans les questions constitutionnelles.

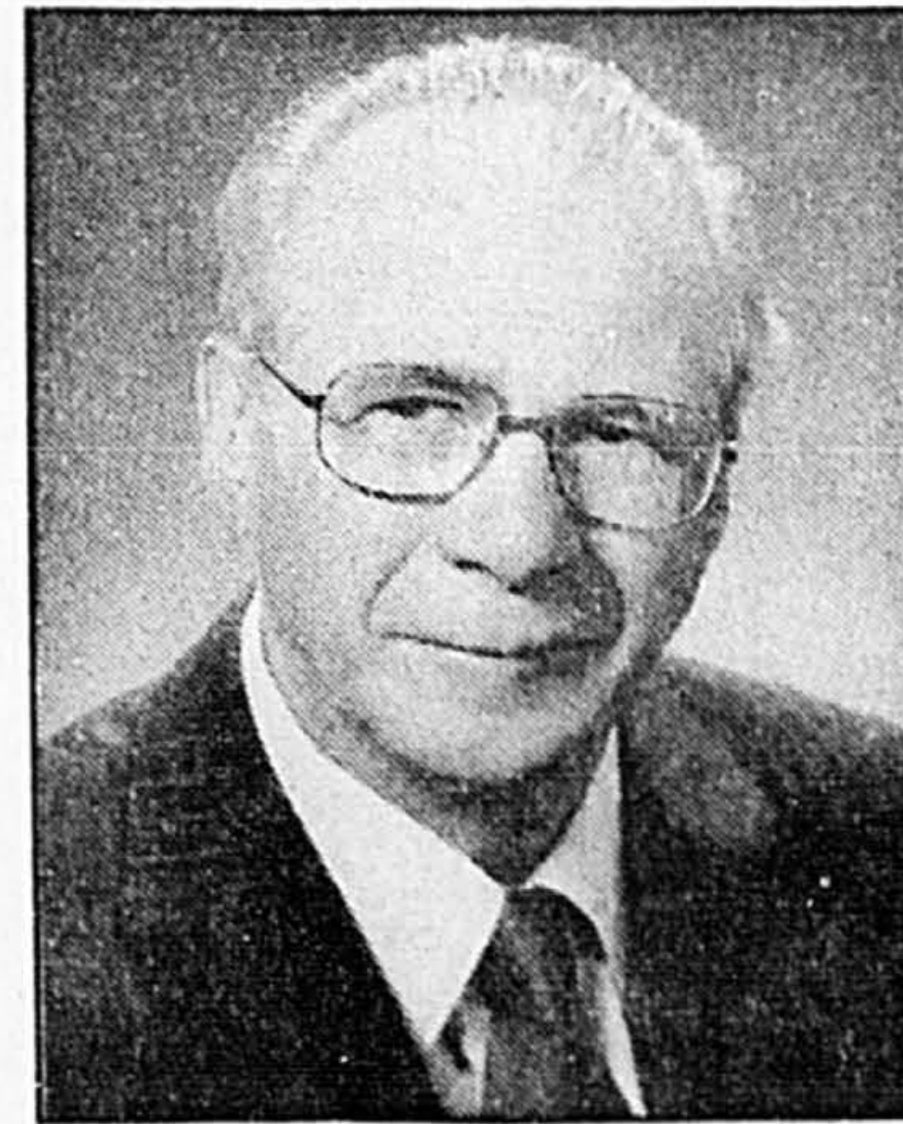
Monsieur Léon Dion. J'ai lu ces derniers jours, avec un certain intérêt, les extraits de vos commentaires parus dans le journal La Presse du 26 août 1992 sur les récentes négociations constitutionnelles.

Commentant la société distincte, vous affirmiez entre autres à Denis Lessard du bureau de La Presse à Québec, tel que rapporté dans l'édition du 26 août 1992, que:

Déjà lors de l'entente du Lac Meech, j'avais dit qu'on faisait bien peu de cas du caractère distinct du Québec; cette fois la société distincte n'est plus là, c'est devenu un petit point dans la Clause Canada qui parle aussi des autochtones et du multiculturalisme, d'expliquer l'universitaire. Au surplus, cette société distincte n'a plus du tout, la même portée qu'en 1987 parce qu'elle est circonscrite à l'avance à la langue, à la culture et à l'utilisation du droit civil.

Heureusement, dans la même édition, La Presse reproduisait le texte de l'entente:

«La Loi constitutionnelle de 1867



Léon Dion

est modifiée par insertion, après l'article 1, de ce qui suit:

(1) Toute interprétation de la Constitution du Canada, notamment de la Charte canadienne des droits et libertés, doit concorder avec les caractéristiques fondamentales suivantes:

... c) le fait que le Québec forme au sein du Canada une société dis-

tincte, comprenant notamment une majorité d'expression française, une culture qui est unique et une tradition de droit civil;

... (2) La législature et le gouvernement du Québec ont le rôle de protéger et de promouvoir la société distincte.»

En toute déférence, je ne connais aucune règle d'interprétation qui puisse soutenir le raisonnement voulant que la notion de société distincte, telle que reproduite à l'acte constitutionnel proposé, est «circonscrite à l'avance à la langue, à la culture et à l'utilisation du droit civil.»

Au contraire, le texte «comprenant notamment...» n'a pas une signification limitative et n'est pas non plus exhaustif. Il ne fait qu'assurer à tout le moins que la notion de société distincte comprendra notamment la notion «d'une majorité d'expression française, une culture qui est unique et une tradition de droit civil.» Pour le reste, la notion de société distincte peut comprendre et comprendra sûrement avec le temps et selon l'interprétation des tribunaux, une foule de choses à venir.

Ceci est d'autant plus vrai que le sous-paragraphe 2 de l'acte constitutionnel, se termine par «société distincte.»

La loi régleme sévèrement l'enregistrement de conversations téléphoniques

YVES BOISVERT

■ Est-il légal d'enregistrer une conversation téléphonique? Quelle utilisation peut en être faite légalement?

Ces questions se posent à la suite du débat qui a eu lieu hier à l'Assemblée nationale au sujet de ce qui semble être l'enregistrement d'une conversation entre hauts fonctionnaires du gouvernement du Québec relativement à l'entente constitutionnelle de 28 août. Une station de radio de Québec a été empêchée de diffuser un reportage à ce sujet à cause d'une injonction demandée par un des deux hauts fonctionnaires en question.

La réponse à la première question se trouve dans le Code criminel: quiconque enregistre une conversation téléphonique sans le consentement d'une des deux parties commet un crime.

Enregistrer une conversation téléphonique privée est l'équivalent de saisir des biens chez quelqu'un: il faut un mandat de perquisition délivré par un juge pour pouvoir ce faire. Mandat ne sera délivré qu'à un agent de la paix qui peut démontrer (grosso modo) que l'enregistrement est nécessaire pour l'arrestation d'un criminel.

Il est compliqué de capter des conversations téléphoniques ordinaires, mais les téléphones cellulaires, c'est autre chose: il est possible de capter certaines conversations télé-

phoniques cellulaires avec un banal balayeur d'ondes.

Est-ce comme cela que la conversation évoquée plus haut a été captée? On l'ignore pour le moment.

Quoi qu'il en soit, la Loi sur la radio-communication prévoit qu'il est même illégal de seulement écouter une conversation privée sur de tels balayeurs d'ondes quand la conversation ne nous est pas adressée.

Qu'arrive-t-il si un des participants à la conversation consent à l'enregistrement? L'enregistrement de cette conversation — téléphonique ou non — est alors légal. Mais tout dépend de l'utilisation qu'on en fait: si l'on se sert de cet enregistrement de mauvaise foi, pour faire de la diffamation ou violer le droit à la vie privée d'une personne, il va de soi que l'on s'expose à des poursuites en dommages-intérêts... ou à une injonction.

Qu'en est-il de celui qui veut diffuser une conversation obtenue illégalement? Les choses se compliquent un peu. Diffuser une conversation obtenue illégalement n'est pas un crime. La station de radio ou le journal qui décide de ce faire est néanmoins soumis aux règles normales entourant la publication d'informations. Or il n'est pas dit qu'une personne dont une conversation privée a été interceptée ne jugera pas qu'on a violé son droit à la vie privée, qu'on noircit sa réputation etc. Elle dispose alors des recours ordinaires du droit civil pour tenter d'obtenir réparation.

L'urgence d'un rapport met le feu aux poudres à la commission sur la souveraineté

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse
QUÉBEC

■ Rien ne va plus à la commission parlementaire sur la souveraineté, qui se réunissait hier pour la première fois depuis cinq mois. A huis clos, libéraux et péquistes se sont littéralement pris aux cheveux en débattant de la marche à suivre dans les prochaines semaines.

Les députés libéraux veulent que la commission reprenne normalement ses travaux pour accoucher d'un rapport dans les prochaines semaines. Leur but est d'«informer la population», d'expliquer Cosmo Macciocia, député de Viger et porte-parole de son parti à la commission. «Les gens qui veulent voter NON peuvent s'interroger sur les conséquences», de dire le député Macciocia, qui juge utile que la commission

puisse produire son rapport avant le référendum du 26 octobre.

En revanche, pour Jacques Brassard, du Parti québécois, «comme le gouvernement a décidé que le référendum ne porterait pas sur la souveraineté, ce n'est pas vrai que l'on va consacrer des jours et des jours à préparer ce rapport». «C'est une grossière manœuvre de diversion du gouvernement», de lancer M. Brassard pour qui la majorité libérale veut se servir de ce rapport pour discréditer l'option souverainiste.

Si le président de la commission, Maurice Richard, décidait de convoquer une séance aujourd'hui les députés péquistes brilleraient par leur absence, prédit M. Brassard. «M. Richard devra évaluer les conséquences pour la crédibilité de l'exercice», d'ajouter le député péquiste.

Depuis que l'on sait que le référendum portera non pas sur la souveraineté mais sur les offres du Canada anglais, ce sont ces

dernières qu'il faut étudier car c'est sur elles que les Québécois auront à se prononcer dans un premier temps, d'insister M. Brassard.

Pour M. Macciocia, le Parti québécois, curieusement, refuse de se prêter à un exercice précisément destiné à jeter un peu de lumière sur l'option souverainiste.

«Ils demandent toujours ce que le gouvernement a à cacher. On peut se demander ce qu'ils ont eux à cacher. Nous on est prêts à reprendre le travail en commission dès mercredi matin», de lancer M. Macciocia.

Le député libéral s'inquiète aussi de la menace qu'aurait fait planer M. Brassard en commission parlementaire de divulguer le contenu du volumineux document qu'ont préparé les fonctionnaires comme base du rapport de la commission parlementaire.

Pour le député libéral, c'est le Parti québécois qui a refusé tout

l'été de siéger à la commission en soutenant qu'il ne pouvait reprendre le travail sans avoir d'assurance que des modifications seraient apportées au projet de rapport préparé par les fonctionnaires.

Comme l'a déjà rapporté La Presse, le rapport très nuancé établit que la souveraineté du Québec est viable, mais qu'elle entraînerait des coûts supplémentaires et un ralentissement économique à court et à moyen terme, une affirmation que réfutent catégoriquement les députés du PQ membres de la commission.

M. Brassard, sans ménagement, qualifiera aussi de «carrément fausses» les affirmations de M. Macciocia. Selon lui le PQ a toujours été disponible pour les travaux de la commission, mais il comprend mal pourquoi elle devient urgente alors que depuis cinq mois le gouvernement n'avait émis aucune convocation.

Il n'y a plus de temps à perdre avec la crise constitutionnelle, soutient Gérald Tremblay

ANDRÉ PÉPIN
du bureau de La Presse
QUÉBEC

■ Le ministre de l'Industrie et du commerce, M. Gérald Tremblay, soutient que nous n'avons plus de temps à perdre avec une crise constitutionnelle qui n'en finit plus, ce qui, selon lui, devrait inciter les Québécois à voter OUI au référendum du 26 octobre prochain.

«Pendant que nous tergiversons sur nos divergences constitu-

tionnelles, nos concurrents s'adaptent plus rapidement que nous aux nouvelles réalités mondiales», a déclaré le ministre Gérald Tremblay, dans une intervention à l'Assemblée nationale. Plaidant pour l'adoption de la question référendaire, le ministre a souligné que les discussions «doivent se poursuivre dans un climat de partenariat, de maturité et de désir d'en arriver à des compromis raisonnables».

Comme plusieurs de ses collègues, y compris le premier minis-

tre Bourassa, M. Tremblay soutient qu'il faut vite régler ce problème (constitutionnel) pour s'attaquer ensuite aux véritables priorités qui sont d'ordre économique.

L'entente, poursuit Tremblay, «si parfaite soit-elle», lance un appel positif aux investisseurs du monde entier qui ont besoin de se faire confirmer qu'au Québec et au Canada, nous pouvons faire autre chose que de parler constitution. «Il faut remplacer le mot constitution par le mot compétitivité!», de lancer Gérald Tremblay.

Comme le sénateur Claude Castonguay et l'ancien ministre Paul Gérin-Lajoie l'ont soutenu la semaine dernière en commission parlementaire, le ministre Tremblay insiste pour dire que le cadre fédératif, la fédération canadienne, n'a jamais empêché le Québec de se développer dans le passé. «Est-ce le Canada qui oblige certains à faire la guerre pour la souveraineté plutôt que pour le plein emploi?» interroge-t-il. «De façon plus globale, il faut nous demander aussi si c'est la faute des autres si, depuis 1970, nous avons glissé, le Canada et bien sûr le Québec, du deuxième au cinquième, puis plus récemment au onzième rang des pays de l'OCDE», poursuit le ministre de l'Industrie et du Commerce.

L'abolition des barrières interprovinciales pour les marchés publics et la bière confirment la volonté du Canada de faire les bons choix, tout comme le gouvernement fédéral a démontré sa volonté de défendre les intérêts québécois lors des négociations internationales, notamment dans le cas du GATT, analyse le ministre.

L'opposition péquiste, dans le cadre de ce débat sur la question référendaire, reproche aux libéraux de Robert Bourassa de faire porter l'attention sur l'urgence d'agir en matière économique, alors que la récession dure depuis maintenant depuis plusieurs mois. «Soudainement, le gouvernement s'intéresse aux questions économiques. Même le chômage devient rentable pour le Parti libéral», soutient le député de Joliette, M. Guy Chevrette.

La société distincte n'inquiète pas l'Alberta

Presse Canadienne
CALGARY

■ Le vice-premier ministre de l'Alberta, Jim Horsman, ne croit pas que le statut de société distincte conféré au Québec dans l'accord de Charlottetown doive inquiéter les autres provinces.

«Il n'accordera aucun droit additionnel aux gens ou à la province de Québec qui ne soit pas à la disposition des autres Canadiens», a affirmé M. Horsman, qui occupe également le poste de ministre des Affaires intergouvernementales.

Devant son auditoire albertain, le ministre a surtout tenté de prouver que le Sénat réformé par l'entente comportait bien un triple-E, c'est-à-dire qu'il était élu, égal pour chaque province et surtout efficace.

Avec un tel Sénat, a-t-il signalé, l'ancien programme national d'énergie du début des années 1980 ne serait plus possible, car une simple majorité des votes empêcherait la taxation des ressources naturelles.

«Ce veto important permet aux provinces d'empêcher l'imposition d'un autre programme national d'énergie», a assuré M. Horsman.

Ce programme, qui avait fixé les prix du pétrole au-dessous des prix mondiaux, a été tenu responsable de la perte de milliards de dollars pour l'économie albertaine.

Le nouveau Sénat, a-t-il souligné, «aura les pouvoirs que les Albertains nous ont dit qu'il devrait avoir».

GAGNEZ DOUBLEMENT GRÂCE À

DOUBLE STAR

★ SUR ★

CITÉ
107,3 FM
ROCK • DÉTENTE



35 escapades
beauté-santé au Centre
de balnéothérapie
AQUA CITÉ!

20 voyages doubles
d'une semaine à l'hôtel
Copacabana d'Acapulco.

Écoutez CITÉ ROCK•DÉTENTE
du lundi au vendredi entre 9h et 17h.

Si vous entendez deux chansons de suite de la DOUBLE STAR
de la semaine, téléphonez au 790-0107. Le 7e appel gagne
instantanément une escapade beauté-santé au
Centre de balnéothérapie AQUA CITÉ.

★ Ce n'est pas tout! ★

Répondez correctement à une question sur la DOUBLE STAR et
vous méritez un voyage double d'une semaine à
l'hôtel Copacabana d'Acapulco.

La DOUBLE STAR de la
semaine du
14 septembre est
FRANCIS CABREL

La prestation du nouveau régime d'aide aux familles pourra atteindre 4467 \$ par année

PHILIPPE DUBUISSON
du bureau de La Presse
OTTAWA

Ce n'est plus qu'une question de jours avant que le programme fédéral des allocations familiales, versées chaque mois depuis 47 ans à toutes les familles canadiennes ayant des enfants de moins de 18 ans, soit officiellement aboli.

La Chambre des communes doit en effet adopter d'ici vendredi le projet de loi C-80 qui a pour objet de fonder dans une seule prestation mensuelle les trois principaux programmes d'aide aux familles: les allocations familiales et les crédits d'impôt remboursables et non-remboursables pour enfants.

Cette initiative, annoncée dans le budget de février dernier, aura des répercussions sur le portefeuille de la presque totalité des familles canadiennes et, comme c'est le cas pour la plupart des réformes fiscales, fera des gagnants et des perdants.

Préparée par le ministère des Finances, la nouvelle législation a pour principal objectif de diriger davantage l'aide financière vers les familles qui sont le plus dans le besoin. Aussi, le nouveau régime de prestation met-il fin au principe de l'universalité qui a longtemps guidé les politiques sociales canadiennes.

La réforme a aussi pour objectif de faire le ménage dans les différents programmes d'aide aux familles. Présentement, le montant des chèques mensuels d'allocations familiales est partiellement ou totalement récupéré par le fisc au moment de la déclaration d'impôt dans le cas de plus de 600 000 familles.

La nouvelle prestation sera versée également à chaque mois, à compter de janvier, mais ne sera pas imposable. Le montant ainsi versé mensuellement comprendra également la valeur des crédits d'impôt pour enfants, qui disparaîtront de la formule de déclaration d'impôt de 1993.

À ces trois programmes fondus en une seule prestation s'ajoute une prime pouvant atteindre 500 \$ par année pour les familles qui travaillent et qui ont des enfants, mais qui disposent d'un revenu modeste. Pour le gouvernement fédéral, la facture totale du nouveau programme augmente de façon marginale, soit de 400 millions, pour atteindre 4,9 milliards.

Pour les familles québécoises

Au Québec, la nouvelle prestation fédérale de base sera de 869 \$ par année non imposable, ou d'un peu plus de 72 \$ par mois, pour une famille qui n'a pas de revenu et qui compte un seul enfant de moins de sept ans.

La prestation pourra atteindre un maximum de 4467 \$ par année, pour une famille de trois enfants dont le revenu se situe entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par année. La prestation mensuelle s'élèvera ainsi à 372,25 \$, y compris une prime de 45 \$ qui représente un supplément au revenu gagné, une nouveauté qui a pour objectif de renforcer l'incitation au travail.

Les familles québécoises continueront de recevoir des allocations familiales du gouvernement du Québec.

Plus le revenu est élevé et moins l'aide fédérale sera généreuse. Ainsi, pour les familles qui comptent un ou deux enfants et dont le revenu annuel est de 75 000 \$ ou plus, aucune prestation ne sera versée. En outre, ces familles ne pourront bénéficier

Bourassa: des erreurs techniques mais pas de doute politique!

Presse Canadienne
QUÉBEC

Le premier ministre Robert Bourassa affirme qu'il «n'y a rien de nouveau» dans l'échange récent de correspondance entre lui et son homologue fédéral Brian Mulroney au sujet de l'entente constitutionnelle de Charlotte-town.

Il était interrogé hier à ce sujet par le chef de l'Opposition Jacques Parizeau à l'Assemblée nationale qui s'inquiétait de cet échange de lettres dans lesquelles il semblerait que l'un et l'autre des chefs de gouvernement ne donnent pas le même sens au contenu de l'entente du 28 août.

«Il est tout à fait normal qu'il y ait des échanges de lettres entre le premier ministre du Canada et celui du Québec sur le texte de l'entente comme telle qui implique certaines clarifications sur l'interprétation», a dit M. Bourassa.

Ce dernier a ajouté qu'il a pu se glisser des erreurs au niveau technique «mais sur le plan politique, il n'y a jamais eu le moindre doute».

Les lettres datées du 25 août, du 1er et du 7 septembre donnent l'impression que les deux niveaux de gouvernement ne s'entendent pas vraiment sur la nécessité d'en arriver au plus tôt à des ententes bilatérales sur un nouveau partage des pouvoirs.

Valeur annuelle de la nouvelle prestation fédérale pour enfants selon le nombre d'enfants (Québec)

Revenu familial	Un enfant	Deux enfants	Trois enfants
0	869 \$	2 082 \$	3 967 \$
10 000	1 369 \$	2 582 \$	4 467 \$
20 000	1 369 \$	2 582 \$	4 467 \$
30 000	767 \$	1 878 \$	3 763 \$
40 000	517 \$	1 378 \$	3 263 \$
50 000	267 \$	879 \$	2 763 \$
60 000	17 \$	378 \$	2 263 \$
75 000	0	0	1 513 \$
100 000	0	0	263 \$

Source: Ministère des Finances, Ottawa

des crédits d'impôt non remboursables pour enfants.

Règle générale, les prestations seront plus généreuses pour les familles à revenu modeste tandis qu'aucune prestation ne sera versée aux familles nanties. Mais les critiques libérales et néo-démocrates affirment que la nouvelle politique créera surtout une illusion de richesse aux familles démunies et ne règlera en rien le problème de la pauvreté.

Selon le critique libéral David Walker de Winnipeg-Nord-Centre, la réforme aura simplement pour effet de hausser la prestation mensuelle des familles à revenu moyen et modeste parce qu'elle comprendra le crédit d'impôt pour enfants normale-

ment récupéré lors de la déclaration d'impôts. «En bout de ligne, la réforme ne changera rien pour la grande majorité des familles», dit-il.

Voici un cas fictif pour illustrer l'impact de la réforme sur une famille moyenne au Québec. Marie et Marc sont mariés et ont deux enfants de moins de 12 ans. Le revenu familial annuel s'élève à 20 000 \$.

Dans le système actuellement en vigueur, le couple reçoit 667 \$ d'allocations familiales, des crédits d'impôt de 1202 \$ ainsi que 213 \$ de supplément parce qu'il ne demande pas la déduction pour frais de garde d'enfants. Total de l'aide fédérale: 2082 \$. Le couple reçoit des allocations familiales de 55,58 \$ par mois, le

reste étant récupéré au moment de la déclaration d'impôt.

Selon le nouveau régime, le couple recevra une prestation totale de 2582 \$, soit un chèque mensuel non imposable de 215,16 \$. Cette prestation comprend un supplément de revenu de 500 \$ par année parce qu'un des conjoints est au travail, d'où la différence de l'aide totale entre l'ancien et le nouveau régime de prestation.

Pour le critique néo-démocrate Chris Axworthy, de Saskatoon, cette prime supplémentaire de 500 \$ par mois (qui est réduite de 10 p. cent du revenu familial net au dessus de 20 921 \$) est discriminatoire, car elle ne sera pas versée aux prestataires de l'assurance-chômage, ni aux assistés sociaux, car ils n'ont pas d'emploi. Pour le gouvernement, cette prime représente une incitation au travail.

L'opposition reproche aussi au gouvernement de créer «une illusion de richesse» avant les prochaines élections fédérales. Dans notre exemple, Marie et Marc recevront une prestation mensuelle de 215,16 \$ par mois à compter de janvier, contre 55,58 \$ auparavant, le reste étant récupéré au moment de la déclaration d'impôt.

Mais pour le ministre des Finances, Don Mazankowski, il s'agit de mettre de l'ordre dans le régime d'aide aux familles qui a produit, au fil des années, une mosaïque de mesures qui ne sont ni bien ciblées, ni facilement intelligibles.

DESTINATION CEP SUM Imagine l'ambiance...

INSCRIPTION AUTOMNE

16 SEPTEMBRE
de 10:00 à 13:30
et de 16:30 à 19:00
POUR LES ÉTUDIANTS
ET LES ABONNÉS SEULEMENT
17 et 18 SEPTEMBRE
de 18:00 à 19:30
POUR TOUS

Activités pour tous
et pour tous les goûts
Un personnel des plus qualifiés
Un centre de massothérapie
Ouvert 7 jours par semaine
(sauf exceptions)
DEMANDEZ NOS PROGRAMMES
C-343-6150

Université de Montréal
Services aux étudiants
Service des sports

Centre d'éducation physique et des sports de l'Université de Montréal

LES ANNONCES CLASSÉES

La Presse

285-7111

SUPER LIQUIDATION DE FIN D'ANNÉE DE TOUS NOS 92!

SONATA GL 92 (AUTOMATIQUE)

Rabais de
2 300 \$

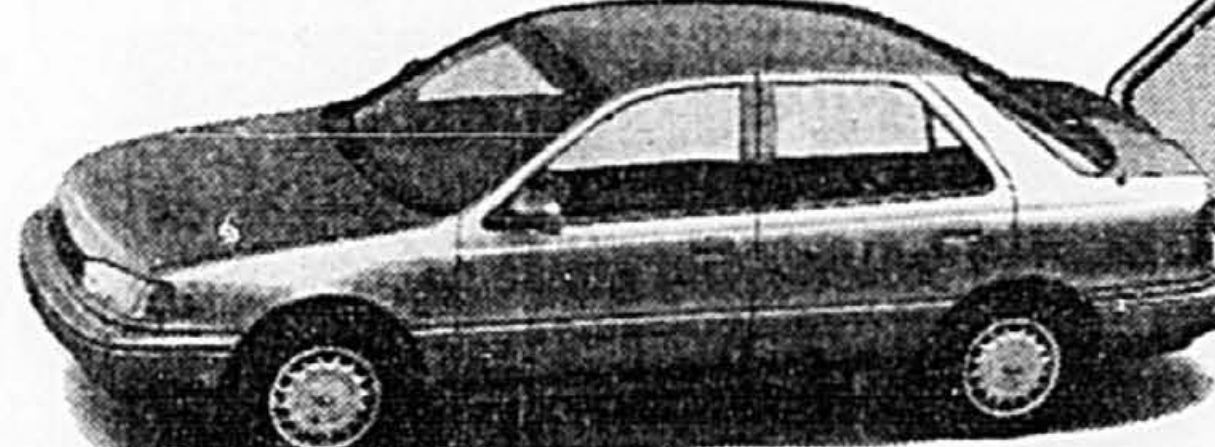


Une luxueuse intermédiaire assemblée au Québec et qui a la qualité d'une voiture importée! Moteur 2 L, 16 soupapes, DACT, Direction et freins servo-assistés. Suspension indépendante aux 4 roues. Radiocassette AM/FM stéréo à syntonisateur électronique.

SUPER PRIX DE FIN D'ANNÉE : 11 840 \$*

ELANTRA GLS 92 (AUTOMATIQUE)

Rabais de
1 800 \$



Notre très sportive berline! Moteur de 1,6 L, 16 soupapes, DACT. Glaces électriques, volant inclinable, direction et freins servo-assistés, suspension indépendante aux 4 roues, radiocassette AM/FM 4 haut-parleurs, finition intérieur luxueuse. Bref, une fougueuse voiture au style bien de son temps!

SUPER PRIX DE FIN D'ANNÉE : 11 495 \$*

EXCEL CX 92 (4 PORTES)

Rabais de
1 250 \$



Boîte manuelle à 5 rapports et surmultiplication. Elle a plus de caractéristiques en équipement de série que toute autre voiture de sa catégorie! Le meilleur rapport qualité-prix parmi les sous-compactes!

SUPER PRIX DE FIN D'ANNÉE : 8 445 \$*

SCOUPE 92 (5 VITESSES)

Rabais de
1 000 \$



Elle a la fière allure d'une performante petite voiture sport! Et aussi l'équipement: moteur de 1,5 L, couple élevé, SACT, direction à pignon et crémaillère, suspension indépendante aux 4 roues, radiocassette AM/FM stéréo à syntonisateur électronique.

SUPER PRIX DE FIN D'ANNÉE : 9 595 \$*

Tous les modèles Hyundai 1992 doivent partir pour faire place aux nouveaux modèles 93 qui nous arrivent quotidiennement.

En achetant maintenant une Hyundai 92 neuve, vous économisez de 1 000 \$ à 2 300 \$. Vous continuerez aussi à économiser

**FIN
DES 92**

dans l'avenir parce que toutes les Hyundai jouissent d'une garantie de 5 ans/100 000 km, l'une des meilleures de l'industrie.



HYUNDAI
Un achat intelligent!

*Sonata GL 92 à partir de 11 840 \$. Excel CX 4 portes à partir de 8 445 \$. Elantra GLS à partir de 11 495 \$. Scoupe, modèle de base, à partir de 9 595 \$. Immobilisation, transport, préparation et taxes en sus. Les prix indiqués sont les prix PDSM moins les rabais consentis. Les concessionnaires participants peuvent vendre à meilleur prix. Cette offre est limitée dans le temps et se termine à l'épuisement des stocks.

OUEST
Autos Eurolux Inc.
2500, boul. Hébert
Valleyfield 377-1985

Automobiles Ulsan Ltée
1625, boul. Hymus
Dorval 683-5702

Excellence St-Eustache Hyundai
885, boul. Arthur Sauve
St-Eustache 974-0440

Ile Perrot Hyundai
500 Don Quichotte
Ile Perrot 425-2960

Formule Hyundai
0117 rue Clément
Ville Lasalle 364-1124

SUD
Seray Auto Inc.
730, boul. Périgny
Chambly 443-8557

Automobiles Corée Longueuil Ltée
1680, boul. Marie-Victorin
Longueuil 670-2080

Les Automobiles Clognor Inc.
359, rue Laberge
St-Jean-sur-Richelieu
348-6817

Le Carrefour de la Voiture Importée Inc.
2499, boul. Casavant
St-Hyacinthe 774-6344

Châteauguay Hyundai
83, St-Jean-Baptiste
Châteauguay 692-9630

Hyundai Granby
1196, rue Principale
Granby 378-4666

Hyundai Rive-Sud
34, boul. Taschereau
La Prairie 444-4244

NORD
Desmeules Hyundai
1237, boul.
des Laurentides
Ville de Laval 668-6393

Hyundai Auto St-Jérôme
1180, boul. des
Laurentides
St-Antoine 432-4252

Hyundai Mont-Laurier
1756, boul. Paquette
Mont-Laurier 623-5018

Hyundai Val David - ENR.
990, Route 117
Val David 322-6620

Chomedey Hyundai
2480, boul. Curé Labelle
Chomedey, Laval
682-6000

Hyundai Blainville
1053, Curé Labelle
Blainville 434-5484

Houle et Frères Hyundai
401, boul. des Seigneurs
Terrebonne 471-4647

EST
Pointe-aux-Trembles Hyundai Enr.
12150, rue Sherbrooke est
Montréal 645-2233

Hyundai de Lanaudière
1165, de Lanaudière
Joliette 759-7669

Colteux Hyundai
5187, avenue Papineau
Montréal 521-3201

Excellence Hyundai
1250 Marie-Victorin
Tracy 743-1244

Hyundai Repentigny
845, rue Notre Dame
Repentigny 582-3182

Métropolitain Hyundai
4352 Métropolitain Est
Montréal 374-9110

Hyundai s'implante chez nous pour mieux nous servir

MERCI!

DANS LE CADRE DU

350 ANS

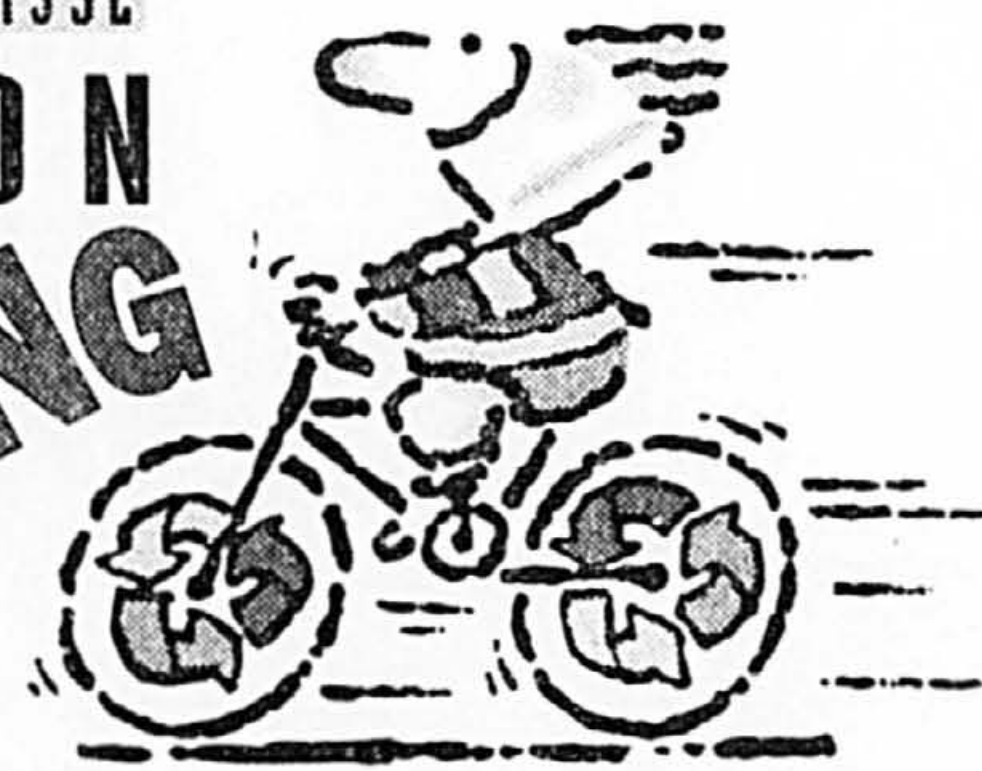
MONTRÉAL
fête

VÉLO QUÉBEC A PRÉSENTÉ



MERCREDI, 16 SEPTEMBRE 1992

OPÉRATION

BRING
BRING

VÉLO QUÉBEC TIENT À REMERCIER

SES PARTENAIRES

La Ville de Montréal
Victoria Précision
Transports Québec
Ministère du Loisir, de la Chasse
et de la Pêche
La Communauté urbaine de Montréal
La Ville de Hull
Condition physique et
sport amateur Canada
La Société d'assurance automobile
du Québec
L'Association cycliste canadienne
La Société de Transport de la
Communauté urbaine de Montréal
Hydro-Québec
Ministère de l'Industrie,
du Commerce et Technologie
Secrétariat d'État du Canada
Environnement Québec
Japan Bicycle Promotion Institute

SES FOURNISSEURS

La Presse
Kryptonite / Outdoor Gear Canada
Tourisme Québec
Hôtel Radisson-Gouverneurs
Banque CIBC
Air Canada
Tourbec
Le Service canadien des parcs
Nestlé
Dunkin Donuts
Les Vêtements Louis Garneau
La Cinématèque québécoise

ET LES COMMANDITAIRES HONORAIRES DES VÉHICULES OFFICIELS DE LA CONFÉRENCE VÉLO MONDIALE

Alain Wagner
André Primeau vélo inc.
Aquakit
ARC Product
Au Coq du Village
Bell Canada
Bernard Plourde
Bicyclette G.C. enr.
Bicyclettes Montréal Nord
C.L. Consultant
santé au travail
Club Lion de Lasalle
Corporation circuit
cyclable Tour du
Lac-St-Jean
Cycle Safe inc.
Distribution Dussen inc.
Gosselin et associés
Granber
Innovation F. Chartrand
Irène Colomb-Wagner
Kanuk
Kino Québec
La Cordée Plein air
La STTCSN

Le Programme Vie Active
Le Jardin Botanique
Maison Astral
Paul Duval
Pierre Primeau inc.
Polo Vélo
Polyair
Powerbike
Rawdon Métal
Service des Loisirs
de Ste-Foy
Service Canadien des
Parcs - Secteur Lachine
Shimano Canada Itée
Solange Millette
Spécialiste des échecs
Stinson Equipments
Thomas de Marco
Tour cycliste de la
Basse-Lièvre
Ville de Granby
Ville de Longueuil
Ville de Hull

L'association libérale de Drummond se dissocie du député dissident Saint-Roch

ANDRÉ PÉPIN
du bureau de La Presse
QUÉBEC

M. Jean-Guy Saint-Roch n'est plus le député libéral de Drummond, clame l'association locale de libéraux, présidée par M. Michel Sigouin. Le député, désireux de combattre l'entente constitutionnelle avec les libéraux dissidents, ne pourra compter sur l'appui de l'exécutif libéral de son comté qui s'engage plutôt à promouvoir l'acceptation de l'entente constitutionnelle.

Le député dissident, qui a décidé de quitter son caucus pour rejoindre les forces du NON, déplore pour sa part « la fameuse ligne de parti interdisant toute dissidence ». « Si un député ne peut s'opposer à des politiques de son parti sur des choses aussi capitales, comment des régions comme la Gaspésie, l'Abitibi ou encore Drummondville, peuvent-elles espérer se faire entendre à l'Assemblée nationale? Il faut revoir le processus car la démocratie ne s'exprime plus, tout est décidé par l'exécutif gouvernemental ».



Jean-Guy Saint-Roch

Deux semaines après la défection du député Jean-Guy Saint-Roch et la tenue du congrès spécial de la formation, l'association de Drummond annonçait finalement, hier, que l'exécutif allait s'engager énergiquement au sein

du comité provincial pour le OUI, en vue du référendum du 26 octobre prochain.

« Nous ne demandons pas sa démission, les faits parlent d'eux-mêmes. A l'unanimité, les douze membres de l'exécutif décident de travailler pour le OUI, a indiqué hier soir à La Presse, M. Michel Sigouin, président de l'association libérale de Drummond. Au cours des deux dernières semaines, malgré l'insistance de La Presse, l'association de Drummond refusait d'émettre le moindre commentaire. M. Sigouin, un courtier d'assurances de Drummondville, faisait dire qu'il était en réunion ou encore à l'extérieur de la ville. Incidemment, M. Sigouin ne faisait pas partie de la délégation de Drummondville, au congrès spécial du 29 août dernier, congrès qui a permis, rappelons-le, l'adoption sans réserve de la démarche constitutionnelle du premier ministre Robert Bourassa.

Selon M. Sigouin, l'association libérale de Drummond a eu besoin d'un « temps de réflexion » avant d'annoncer son intention de rejoindre le camp du OUI. En effet, les douze membres de l'exécutif

régional ne se sont réunis que lundi matin, cette semaine, pour définir leur position.

Plus encore, l'exécutif de Drummond a asséné un dur coup de matraque à son député en annonçant sa position le jour même où M. Saint-Roch joignait, au cours d'une conférence de presse, le groupe de « libéraux dissidents pour le NON » que dirigeait Me Jean Allaire, le plus connu des dissidents libéraux.

Dans un bref communiqué rendu public hier, l'exécutif de Drummond affirme dans un premier temps que « les libéraux de Drummond sont pour le OUI ».

« Nous respectons le choix du député Saint-Roch, mais nous ne partageons pas son analyse », affirme le président Sigouin. Selon lui, contrairement à ce que prétend M. Saint-Roch, l'association de Drummond soutient que l'entente de Charlottetown constitue un pas en avant significatif pour le Québec et mérite l'appui de la population. « Pour nous, soutient M. Sigouin, le premier ministre Robert Bourassa a obtenu le maximum et tout le Québec doit lui faire confiance pour défendre les intérêts supérieurs du Québec.

Constitution: Clark promet de s'occuper des handicapés... après le référendum

Presse Canadienne
OTTAWA

Le ministre des Affaires constitutionnelles, Joe Clark, a promis à des associations de handicapés, hier, de s'occuper de leur problème, mais après le référendum du 26 octobre prochain.

Les handicapés se plaignent d'avoir été exclus de la clause Canada de l'entente de Charlottetown, qui offre des garanties d'égalité des sexes, des races et des ethnies.

« Nous ne pouvons pas rouvrir l'accord du 28 août avant la réunion qui tiendra les premiers

ministres après le référendum », a expliqué M. Clark.

Les handicapés n'ont pas été mentionnés dans la clause Canada, a noté le ministre, parce que la liste serait trop longue.

Mais les handicapés, a-t-il souligné, sont déjà couverts par la Charte des droits, qui ne perd aucune valeur avec la clause Canada.

De toute façon, M. Clark s'est dit sympathique à la cause des handicapés, parce qu'ils forment « une catégorie à part », et il leur a conseillé d'aller faire pression auprès des provinces, avant la rencontre qui suivra le référendum.

Premier pas

« J'ai pensé qu'il leur serait utile de parler à tous les gouvernements, afin de voir s'il ne pourrait pas y avoir des modifications », a dit le ministre.

« C'est un premier pas », a signalé Mme Francine Arseneault, présidente de la Coalition des organisations provinciales des handicapés, après l'entretien avec M. Clark.

Quant à Mme Yvonne Peters, présidente du Conseil canadien des droits des handicapés, elle a fait savoir que « nos craintes et nos préoccupations n'ont pas été calmées par l'entretien de ce matin ».



Joe Clark

Quelle chance
que vous
soyez abonné
à La Presse!

Si votre nom apparaît sur cette liste:

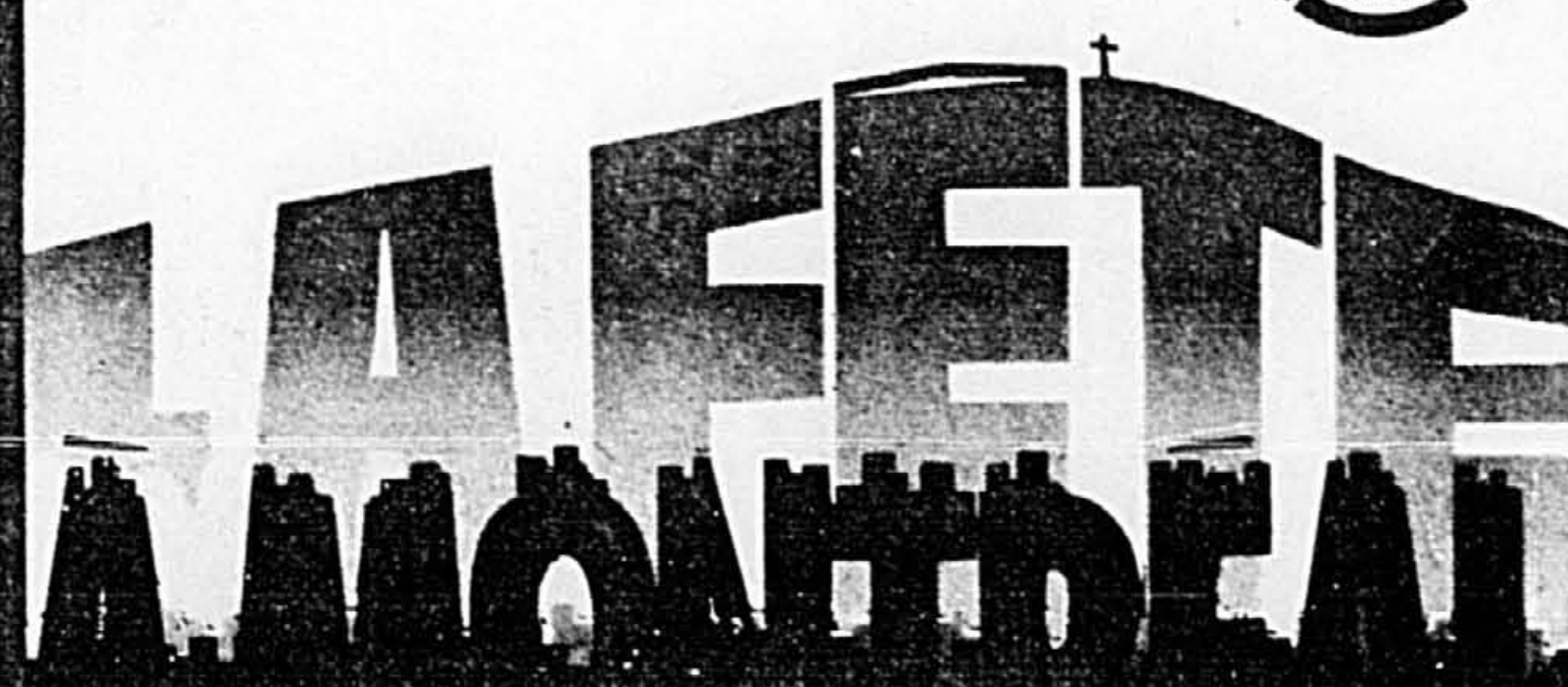
Mme Rouleau de Duvernay,	no 246334R02
Mme Larocque de Laprairie,	no 260004L00
M. Viver de Saint-Hippolyte,	no 266304V00
M. Lussier de Cowansville,	no 268015L02
Mme Jodoin de Saint-Hilaire,	no 286322J00
M. Gauthier de Lachenaie,	no 246955G06
M. Rivest de Sainte-Anne-des-Plaines,	no 246990R02
M. Bouchard de Laprairie,	no 260009B11
Mme Duval de Saint-Luc,	no 260305D07
M. Cloutier de Brossard,	no 264433C03
Mme Piote de Richelieu,	no 274408P01
M. Fontaine de Saint-Hyacinthe,	no 288128F00
M. Bouchard de Sainte-Foy,	no 290074B01
M. Allard de Saint-Hippolyte,	no 210765A03
M. Lachance de Montréal,	no 223164L04

VOUS GAGNEZ
deux billets

pour

LE GRAND SPECTACLE
D'OUVERTURE
DES FRANCOFOLIES DE
MONTRÉAL
AU FORUM,
LE VENDREDI 2 OCTOBRE
À 19 H

du Maurier Ltée
Présente



AVEC
Robert Charlebois, Michel Rivard,
Claude Dubois, Richard Séguin,
Jean-Pierre Ferland, Dominique Michel,
Kate & Anna McGarrigle,
Luc De Larochellière, Pierre Flynn,
Louise Forestier, Dan Bigras, Éric Charden,
Gino Vannelli et Nanette Workman

Tous les jours, jusqu'au 18 septembre 1992, nous publierons les noms de 15 abonnés, ceux-ci gagneront automatiquement deux billets pour assister au spectacle.

Nos fidèles abonnés

ont des avantages!

Abonnez-vous dès maintenant

au 285-6911

La Presse

LES FRANCOFOLIES
DE MONTRÉAL

du Maurier Ltée

FABRICVILLE PLAISIRS d'automne

Solde en vigueur du 16 au 22 septembre 1992

150 cm laine/polyester
**TISSU POUR TAILLEUR
DELUXE** 9.99 le m
prix cour. 14,98\$/m

150 cm laine/polyester
**TISSU POUR TAILLEUR
PARK AVENUE** 12.99 le m
prix cour. 19,98\$/m

150 cm 100 % laine
**TISSU POUR
MANTEAUX D'AUTOMNE** 17.99 le m
prix cour. 24,98\$/m

115 cm poly/coton
POPELINE ASSORTIE 2.50 le m
prix cour. 3,98\$/m

90 cm 100 % coton
VELOURS CÔTELÉ 2.79 le m
prix cour. 4,98\$/m

115 cm Économisez 60 %
**IMPRIMÉS
CHALLIS RAYONNE** 4.00 le m
prix cour. 9,98\$/m

115 cm 100 % nylon
**IMPERMÉABLE
NEPTUNE** 3.99 le m
prix cour. 8,98\$/m
économisez 56 %

120 cm
**DOUBLURE
MODE** 3.49 le m
prix cour. 4,98\$/m
économisez 30 %

115 cm 100 % coton
**COTON
CHAMBRAY** 3.99 le m
prix cour. 6,98\$/m
économisez 43 %

115 cm 100 % coton
**SERGÉ
COTON** 5.49 le m
prix cour. 7,98\$/m
économisez 31 %

115 cm 100 % coton
**VELOURS
CÔTELÉ
IMPRIMÉ SOFIA** 7.99 le m
prix cour. 10,98\$/m
économisez 27 %

150 cm poly/rayonne
GABARDINE
• satin Esquire
• Zurich Hi Twist
économisez 30 %
10.49 le m
prix cour. 14,98\$/m

115 cm prix cour. 12,98 14,98\$/m
JACQUARD MAJESTIC 9.99 le m
imprime et uni.

115 cm 100 % polyester
**SUÉDETTE
imprimé et uni** 8.99 le m
prix cour. 10,98 12,98\$/m
économisez jusqu'à 31 %

COLLECTION COMPLÈTE
Boutons
et
boucles 1/3
DE RABAIS

Patrons
BUTTERICK
sur présentation
ou
demande de
votre carte
D'OR et achat
de tissu
50%
de rabais

12", 24" 100 % polyester
**DENTELLE BRISE BISÉ
SÉLECTIONNÉE** 50%
de rabais
blanc ou ivoire
prix cour.
jusqu'à
17,98\$/m

48" 100 % polyester
**DENTELLE
assortie** 50%
de rabais
• blanc ou ivoire
• prix cour.
9,98\$/m
• maintenant
4,99\$/m

**STORES VÉNITIENS
PVC** 50%
de rabais
• blanc ou ivoire
• longueurs de
45" ou 64"

FABRICVILLE

LE PLUS GRAND DISTRIBUTEUR DE TISSUS ET TENTURES AU CANADA

140 MAGASINS À TRAVERS LE CANADA

MEILLEURE QUALITÉ — MEILLEURS PRIX

En raison de manque d'espace, tous les articles ne sont pas disponibles dans tous les magasins.

• RUE SHERBROOKE, 7275, rue Sherbrooke Est	493-6666
• STE CATHERINE, 354, Ste Catherine Ouest, Montréal (Québec)	866-1821
• LAURENTIEN, 1240, boul. Laurentien St. Laurent (Québec)	334-0910
• SCHWILLED, 5444, avenue Somerset N.F.D. (Québec)	483-2685
• DOLLARD DES ORMEAUX, 2050, St. Régis, Dollard des Ormeaux (Québec)	499-1166
• RUE BEAUMONT, 1178, rue Beaumont, Montréal (Québec)	683-4550
• LASALLE, 7803, boul. Newman, LaSalle (Québec)	737-4755
• TASCHEREAU, 605, boul. Taschereau Greenfield Park (Québec)	365-8045
• CHOMEDÉY, 1205, boul. Labelle, Chomedey Laval	672-6884
• DE LA CONCORDE, 1950, boul. de la Concorde, Duvernay (Québec)	688-1039
• 6854, JEAN TALON EST, St. Léonard	662-1880
	899-0060

On entre ici pour s'en sortir.

La liberté, tous nous y aspirons, nous en rêvons, nous y avons droit. Mais les obstacles pour l'atteindre sont nombreux, particulièrement pour les plus démunis de notre société.

Ces femmes qui fuient un homme violent ou une famille désorganisée, qui viennent manger et dormir convenablement ou pleurer sans se faire juger, qui viennent chercher conseil et réconfort ou retrouver un équilibre physique et mental, elles ont besoin d'un milieu chaleureux et compréhensif.

Le Chaînon les accueille sans poser de questions et les accompagne dans leur démarche de réorganisation.

Le bilan des réalisations du Chaînon depuis 1932 est impressionnant : plus de 3 000 000 de repas servis et au-delà de 1 000 000 de couchers offerts.

Si l'Association d'Entraide Le Chaînon a réussi à survivre depuis 60 ans, c'est grâce à l'extraordinaire mobilisation de talents et de ressources au profit de cette œuvre. Le Chaînon a toujours géré ses opérations sans l'aide de subventions gouvernementales, préférant faire appel à la générosité de fournisseurs et de travailleurs bénévoles et en comptant sur l'appui de la population.

Cette année encore, Le Chaînon tend la main. Il n'y a pas de petit don pour Le Chaînon. Chaque dollar compte et c'est en mettant en commun l'apport de milliers de personnes que l'on pourra continuer à venir en aide à celles qui en ont le plus besoin.



Le Chaînon, c'est aussi la liberté
Depuis 60 ans

MAISON D'ACCUEIL POUR FEMMES EN DIFFICULTÉ

Appuyer Le Chaînon, c'est aussi croire en la liberté.

Le Chaînon remercie de tout coeur votre journal pour cet espace gratuit.

Merci aux commanditaires qui défraient tous les coûts reliés à notre 60^e anniversaire.



Yvon Deschamps et Judi Richards

Oui, moi aussi, je veux aider les femmes du Chaînon.

Voici ma contribution de :

Nom : _____ Prénom : _____

Rue : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Veuillez m'envoyer un reçu pour usage fiscal Oui ☐ Non ☐

Postez à : 4373, de l'Esplanade, Montréal H2W 1T2 Tél. : 845-0151



Les nouvelles pièces de monnaie font le bonheur des collectionneurs, petits et grands!

PHOTO Presse Canadienne

Aussitôt émises, les pièces commémoratives disparaissent...

Presse Canadienne
OTTAWA

■ La popularité des pièces de monnaie spéciales émises pour le 125^e anniversaire de la Confédération est telle qu'on n'en trouve pratiquement aucune en circulation.

La société de la Couronne a distribué 66 millions de pièces commémoratives de 25 cents et 12 millions de pièces spéciales d'un dollar, a indiqué hier un fonctionnaire de l'Hôtel de la Monnaie. Mais peu sont restées en circulation : dès qu'ils mettent la main dessus, les gens s'en emparent et les gardent chez eux, a expliqué M. Murray Church, directeur des communications et de la recherche pour la Monnaie royale canadienne.

« Tout le monde est un peu un collectionneur de monnaie dans l'âme », commentait M. Church.

Il ajoutait qu'à la Monnaie royale, on croit que ce sont les caissiers, qui sont parmi les premiers à y avoir accès, qui ont accumulé le plus de pièces spéciales.

La Monnaie frappe 12 pièces de 25 cents, une pour chaque province et territoire, et les met en circulation au rythme d'une par mois. Au lieu du traditionnel caribou, c'est une scène typique de la province ou du territoire représenté qui apparaît au dos de la pièce.

Le premier 25 cents, émis en janvier, illustre le pont couvert de Hartland, représentant le Nouveau-Brunswick. La plus récente pièce, dévoilée la semaine dernière en l'honneur de la Nouvelle-Écosse, porte l'empreinte du célèbre phare de Peggy's Cove.

La Monnaie royale n'avait pas prévu que plus de 30 p. cent de cette nouvelle émission serait acaparée par les collectionneurs. Elle envisage maintenant de frapper davantage de pièces.

Il écrase son chien en reculant et son chat en avançant!

Agence France-Presse
LONDRES

■ Un automobiliste britannique a joué d'une incroyable malchance en écrasant l'un après l'autre son chat et son chien en l'espace d'une minute, lors d'une manoeuvre malheureuse.

Steve Partridge, 35 ans, quittait samedi son domicile de Sherbourne pour aller jouer au football. Dans sa hâte, il n'a pas re-

marqué son terrier Jacko, tapi derrière la voiture et lui a roulé dessus en marche arrière.

Sentant le choc, et aux cris de sa femme et de son fils, témoins de la scène, l'homme a fait immédiatement marche avant... pour écraser l'infortuné Chivers, le chat de la famille, tué sur le coup.

« Cette journée a été un vrai cauchemar », a déclaré Steve Partridge, dont l'équipe amateur a par ailleurs dû concéder un match nul, un but partout.

Et un tas d'autres gens l'attrapent aussi! Ce n'est pas étonnant... La fièvre des points frappe fort à la Banque Nationale, la seule banque où l'on peut obtenir des Multi•points. Et la seule banque où l'on peut attraper la fièvre... des points!



BANQUE NATIONALE

PASSER À LA BANQUE N'A JAMAIS ÉTÉ AUSSI EXCITANT!

CLUB Multi•points

DES MULTI•POINTS. OÙ ÇA? CHEZ LES PARTENAIRES SUIVANTS:



« J'ai attrapé la fièvre des points à la Banque Nationale! »

Le pain « spatial » est cuit, mais on est loin de la baguette parisienne!

CAROLE THIBAUDEAU

■ Annick Tremblay, de La Plaine, et Isobel Lowden, de Pin-court, voient se réaliser cette semaine un projet qu'elles ont conçu il y a huit ans: la cuisson de pain dans l'espace.

L'expérience a eu lieu lundi, à bord de la navette spatiale *Endeavour*, de la mission STS-47, aussi

nommée Spacelab J, actuellement en orbite à 302 kilomètres au-dessus de la croûte... terrestre.

Loin encore de la baguette parisienne ou du pain de ménage, le premier pain de l'espace — s'il a levé! — fait neuf centimètres de long par 3,8 cm de diamètre. On croit qu'il n'a pas de croûte et on ne sait pas encore s'il est mangeable.

Cette modeste réplique de notre nourriture quotidienne a demandé cependant 101 livres de charge utile de la navette, pour contenir un four miniature automatisé dont les batteries représentent l'essentiel du poids.

L'idée de cuire du pain dans l'espace a été émise en 1984, simultanément par 10 Canadiens, lors d'un concours organisé par Spar Aérospatiale. La compagnie invitait les Canadiens à soumettre un projet pouvant être entrepris dans l'espace.

Sur un grand nombre de participants d'un bout à l'autre du pays, dix ont eu exactement cette même idée de faire du pain, symbole universel de la vie des hommes et aussi du blé canadien. Deux d'entre eux sont des Québécoises de la région de Montréal, nommées ci-haut.

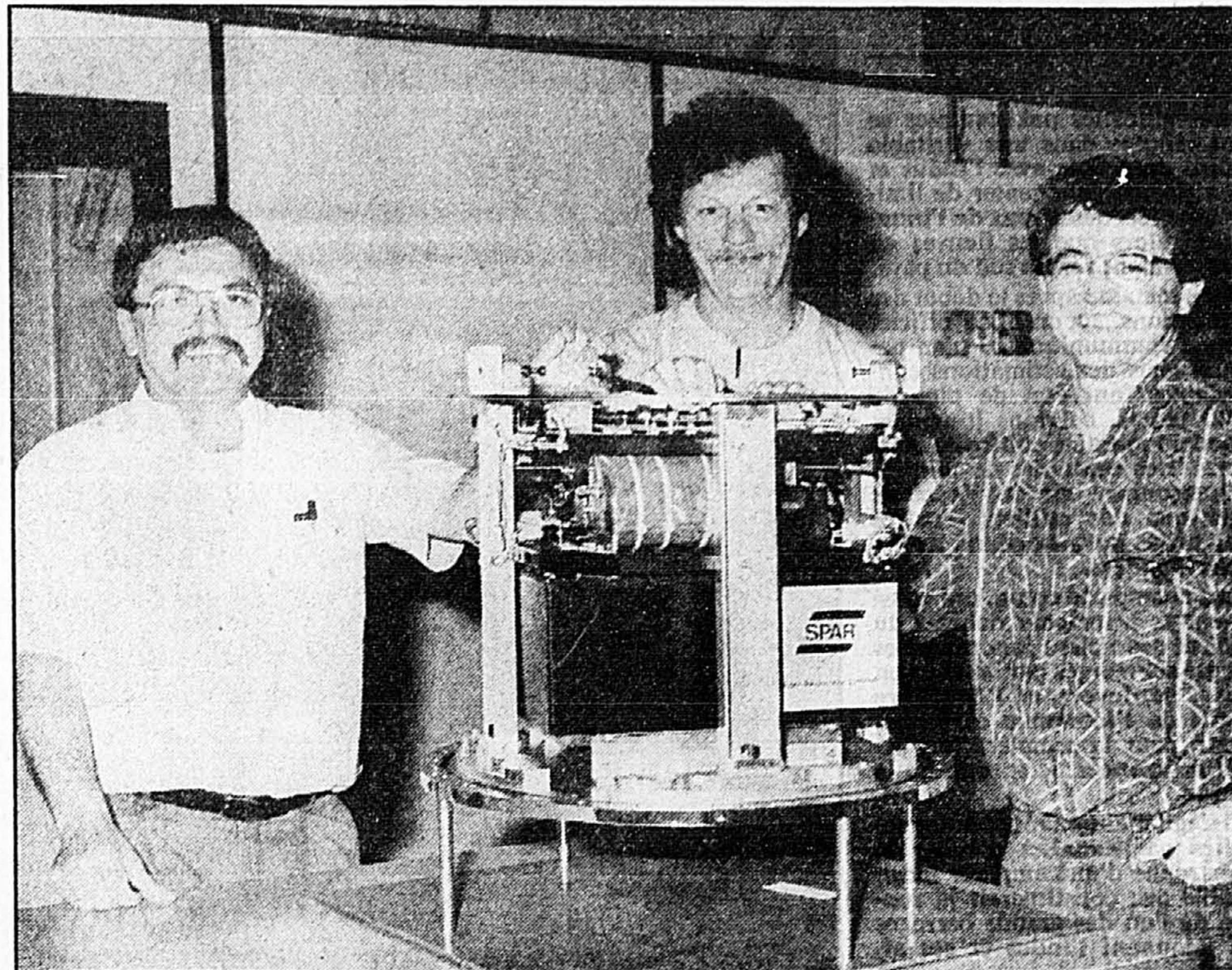
Les neuf gagnants — l'une des dix personnes est malheureusement décédée dans l'intervalle — ont assisté au lancement de la navette, le week-end dernier, invitées par Spar Aérospatiale.

La mission STS-47 enfin partie, sept ans en retard sur le calendrier initial, Annick Tremblay récolte à 20 ans ce qu'elle avait semé à 12. «Lors de son projet initial, Annick avait même proposé qu'on fasse du jello et de la crème fouettée dans l'espace», relate M. David Miron, son professeur à l'époque, avec M. Ronald Leduc.

Cuisson en vase clos

Un jour viendra-t-il où la bonne odeur du pain qui cuit flottera dans les cabines spatiales? Le but de l'expérience était en partie de vérifier si on pourra faire son pain à bord de la station orbitale Freedom, qui doit entrer en opération au cours de la prochaine décennie.

L'expérience à bord d'*Endeavour* consiste à comparer le comportement de la levure sur terre



L'équipe de Spar Aérospatiale, juste avant le lancement du four qui a cuit du pain dans l'espace. Dans l'ordre habituel: Michel Larouche, technicien, Serge Rozon, technicien, et Gérald Sénéchal, ingénieur.

avec celui de la levure en absence presque totale de gravité (il ne reste à cette altitude qu'un milli-nième de la gravité terrestre).

Pour le moment, bien que le pain ait été cuit avant-hier, les astronautes n'ont pas humé son odeur, car il a été confectionné en vase clos.

L'un des astronautes à bord a seulement mis l'expérience en marche au moyen d'un interrupteur, et tout s'est ensuite déroulé automatiquement, en 120 minutes: chauffage à 40 degrés Celsius des ingrédients (19 millilitres

d'eau, 32 grammes de farine et 0,7 grammes de levure); injection de l'eau dans les ingrédients secs; pétrissage, sept minutes; repos de la pâte, 30 minutes; cuisson du pain, 55 à 60 minutes, à 150 degrés Celsius.

Ce pain «spatial» ne redescendra sur terre que samedi le 19 septembre, au Centre spatial Kennedy, et la caisse de Spar Aérospatiale sera rendue à la compagnie fin septembre. C'est alors seulement que nous connaîtrons les résultats de l'expérience.

Les ingénieurs et les chimistes

s'attendent à ce que ce pain n'ait pas de croûte, étant donné que les éléments chauffants étaient à l'intérieur des murs du four, ce qui limite l'effet «rôtissant».

Le Spacelab J, une mission principalement américano-japonaise, représente le 50e vol de navette spatiale pour les États-Unis. Elle est fortement axée sur des expériences touchant les matériaux, la vie et la technologie. Un astronaute canadien est à son bord, M. Robert Thirsk, sélectionné comme «double» de Marc Garneau en 1984.

L'apesanteur déboussole les têtards nés à bord de la navette Endeavour

d'après UPI

CAP CANAVERAL, Floride

■ Les têtards nés à bord de la navette *Endeavour* manifestaient hier un comportement clairement anormal, nageant en rond ou se précipitant ici et là, de toute évidence fort affectés par l'apesanteur.

Contrairement à des oeufs de grenouille africaine qui ont été fertilisés à bord dimanche, les têtards étudiés hier étaient éclos d'oeufs fertilisés sur terre avant le départ de la navette, samedi.

Une demi-douzaine de têtards ont succombé, et les spécialistes soupçonnent que l'absence de gravité a joué un rôle dans cette mort prématurée. Mais c'est surtout le comportement des survivants qui les étonne.

Le directeur du projet, Kenneth Souza, explique que sur la Terre, les têtards nagent la tête tournée vers le bas, prêts à plonger au moindre signe de danger. À bord de la navette, certains font soudain une culbute, demeurent un instant immobiles, puis se lancent en avant à toute vitesse. «Un comportement tout à fait incohérent que nous ne pouvons expliquer», avoue-t-il.

Les oeufs fertilisés dimanche doivent éclore dans le courant de la semaine, et Souza a hâte de déterminer si les nouvelles larves se comporteront de la même façon.

Les nombreuses expériences médicales et biologiques prévues

se déroulent jusqu'à maintenant sans anicroche, et la NASA songe déjà à prolonger la mission d'une journée, pour donner aux scientifiques l'occasion de recueillir autant de données que possible sur les avantages et les inconvénients de l'apesanteur. *Endeavour* retournerait ainsi sur terre dimanche au lieu de samedi.

Cette 50ème mission prévoit en tout 43 expériences, dont 34 seront effectuées au profit du Japon; la participation financière de ce pays se monte à 90 millions de dollars.

À bord se trouvent par ailleurs 180 frelons d'Orient qui s'inscrivent dans une expérience israélienne visant à déterminer si ces insectes sont en mesure de construire leurs nids en état d'apesanteur. Jusqu'à maintenant, il semble que l'absence de gravité les dérange au moins autant que les têtards. «Aucun nid n'a été construit jusqu'ici, et les frelons paraissent incapables d'organiser leur travail. On se croirait dans l'armée...», a fait remarquer le co-pilote Curtis Brown, lieutenant-colonel dans l'Armée américaine.

En étudiant les effets de l'apesanteur sur des batraciens ou des insectes, les scientifiques espèrent acquérir de précieuses connaissances sur les dangers éventuels auxquels l'homme ou d'autres animaux pourraient être exposés en passant de longues périodes de temps en état d'apesanteur.

Mae Jemison, la première et la seule astronaute noire choisie par la NASA

Agence France-Presse

WASHINGTON

■ Le premier couple dans l'espace et le premier Japonais sur une navette spatiale américaine lui ont ravi la vedette, mais la présence de l'astronaute Mae Jemison parmi l'équipage d'*Endeavour*, constitue elle aussi une première: jamais avant elle une femme noire n'avait volé dans l'espace.

Mae Jemison rappelle elle-même que sa vocation remonte à son enfance, lorsque la petite fille de Chicago regardait à la télévision les exploits des astronautes de Gemini et Apollo, exclusivement des hommes, et des blancs.

«Je suis très consciente que je ne suis pas la première femme de couleur, la première femme Afro-américaine à avoir la capacité, le talent et le désir d'être astronaute. Je sais que je suis juste la première sélectionnée par la NASA, et que je suis encore la seule», déclarait-elle peu avant le lancement samedi dernier de la navette *Endeavour*.

Mae Jemison a neuf ans de «retard» sur le premier astronaute noir, Guion Bluford, qui a volé en 1983. Cette année-là volait également la première Américaine de l'espace, Sally Ride, une blanche.

Désormais, sur les 92 astronautes que compte la NASA, cinq sont noirs, et 16 sont des femmes.

Sélectionnée en 1987, Mae Jemison qualifie son premier vol spatial d'important. «C'est important, et pas seulement pour une petite fille noire, de savoir qu'on peut devenir astronaute parce que Mae Jemison l'est», explique-t-elle avant d'ajouter: «c'est important aussi pour les hommes blancs plus âgés qui parfois prennent des décisions pour les carrières de ces petites filles noires.»

Née dans l'Alabama, Mae Jemison, a passé son enfance à Chicago. Diplômée de l'université



On aperçoit Mae Jemison à l'arrière-plan.

Stanford, elle a poursuivi des études d'ingénierie chimique et de civilisation africaine et afro-américaine. Elle a passé plusieurs années en Sierra Leone et au Liberia pour des programmes d'aide humanitaire.

À bord d'*Endeavour*, c'est elle qui dirige l'expérience de fertilisation d'oeufs de grenouilles. Elle a provoqué une ovulation par hormones, pour extraire les oeufs et les féconder avec du sperme de grenouille. Les têtards devraient éclore aujourd'hui ou demain.

Elle a aussi participé à l'expérience de lutte contre le mal de l'espace par une nouvelle technique mentale qui devrait permettre de contrôler cette nausée par le seul moyen de l'esprit.

Chaque astronaute pouvant emporter quelques souvenirs à bord d'une navette, elle a choisi des objets d'art africains, histoire de montrer, reconnaît-elle, que l'espace n'appartient pas qu'aux pays développés.

Magellan: une quatrième mission autour de Vénus

Reuter

PASADENA, Californie

■ La sonde spatiale américaine Magellan a entamé hier sa quatrième mission autour de Vénus. Il s'agit cette fois d'étudier la force de gravitation de cette planète, a annoncé la NASA.

L'orbite de la sonde a été modifiée lundi pour que Magellan passe à 180 km de Vénus, au lieu de 260 km.

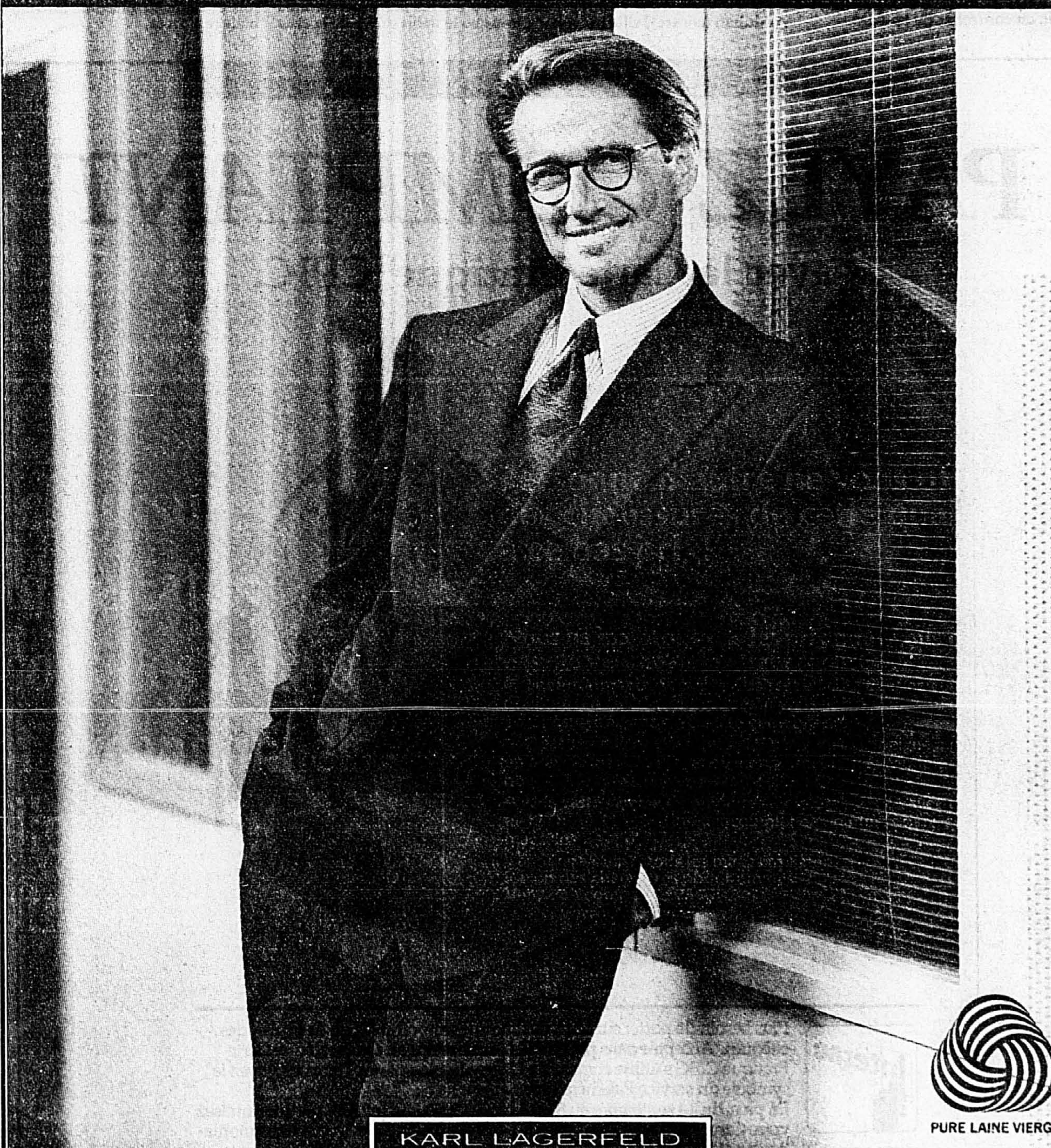
Magellan a déjà dressé la carte de 99 pour cent de la surface de

Vénus et permis de découvrir de gigantesques cônes volcaniques, d'énormes flots de laves, et de détecter la présence de vents violents.

La nouvelle mission de Magellan durera 243 jours, jusqu'au 15 mai 1993, et permettra d'obtenir une carte générale du champ de gravitation de Vénus.

L'étude de ce champ de gravitation devrait permettre d'améliorer la compréhension des forces tectoniques et volcaniques qui ont façonné Vénus.

DES VÊTEMENTS POUR HOMMES PURE LAINE CHEZ HOLT RENFREW



KARL LAGERFELD
POUR HOMMES

SEULEMENT CHEZ HOLT RENFREW

Lagerfeld ajoute une dimension nouvelle à l'aisance raffinée du style européen, avec d'élégants complets et de confortables vestes sport, de sa toute récente collection pour hommes. Vous y trouverez tout un assortiment de coupes

sobres, droites et croisées, dans des tissus en pure laine vierge qui tombent bien et qui respirent. Venez voir la collection complète pour l'automne 92 - complets à partir de 595 \$ et vestes sport à partir de 395 \$ - seulement chez Holt.

SHERBROOKE ET DE LA MONTAGNE, 842-5111 • ROCKLAND, 738-3500 • FAIRVIEW, POINTE-CLAIRE, 694-6310
Tous les magasins sont ouverts du lundi au mercredi jusqu'à 18 h, les jeudi et vendredi jusqu'à 21 h et le samedi jusqu'à 17 h

HOLT RENFREW

Les crues menacent des barrages au Pakistan

Agence France-Presse

ISLAMABAD

■ Les autorités pakistanaises se sont lancées dans une véritable course de vitesse avec l'Indus et ses affluents pour tenter de limiter les effets désastreux de l'inondation alors que les fleuves en crue dévalent vers le sud du pays.

Une semaine après le début des inondations, aucun bilan officiel n'a été communiqué au plan national mais des estimations concordantes font état de plus de 2000 morts, certains journaux évoquant mardi le chiffre de 5000 morts. Des centaines de milliers de personnes ont été évacuées alors que des milliers d'autres sont prises au piège dans les régions inondées.

Les champs de coton, qui constituent la principale richesse du pays, et des rizières innombrables ont été submergés par les eaux en crues, bouleversant l'équilibre fragile de l'économie et faisant surgir, pour la première fois depuis des années, le spectre de la famine.

Il s'agit maintenant pour les autorités pakistanaises d'éviter la catastrophe d'une ampleur incalculable que constituerait la rupture de l'un des grands barrages qui jalonnent l'Indus et ses affluents.

Dans certains secteurs, les remblais ont été renforcés alors que dans d'autres, les ingénieurs ont commencé à ouvrir des brèches dans les digues pour détourner la poussée de la crue et alléger le débit qui se précipite vers les barrages.

Plusieurs brèches ont ainsi été ouvertes en amont du barrage de Trimmu, le premier ouvrage particulièrement exposé au confluent de la Jhelum et de la Chenab, deux des cinq rivières qui irriguent le Pendjab (littéralement: le pays des cinq rivières).

Le barrage de Trimmu a résisté à l'assaut le plus fort de la crue, dans la nuit de lundi à mardi, mais l'eau du fleuve qui s'est enroulée dans les brèches a noyé des centaines de villages environnants, provoquant la colère des paysans, qui ont le sentiment d'avoir été sacrifiés à la sécurité des villes de Multan et Muzaffargarh, en contrebas du barrage.



Un soldat pakistanais transporte une femme qu'il est allé rescaper d'un secteur inondé à Nawabpur.

« Ils nous forcent à partir pour sauver les villes », dit Zahida Shabbir, une femme de 35 ans, qui se plaint de n'avoir rien à manger et pas d'eau potable.

Quelque 550 villages ont été submergés dans la région de Jhang et une partie des habitants attendent encore des secours, perchés sur les arbres ou les toits de leurs maisons.

À Multan (centre), ville de plus

d'un million d'habitants, l'aéroport a été fermé à titre préventif et tous les vols annulés. L'aéroport risque d'être submergé si une digue de protection avoisinante cède.

Le second rendez-vous des cours d'eau en crue est à Panjnad, un puissant barrage au confluent de l'Indus et des cinq rivières du Pendjab, qui peut absorber 233 000 mètres cube par seconde alors que le débit prévu de la crue

imminente est de 400 000 mètres cube, selon les experts.

Des brèches ont également été effectuées en amont de Panjnad.

L'Indus dévale ensuite dans la province du Sindh (sud), où il doit passer à travers trois barrages: Gudu au nord, puis Sukkur et Kotri.

Des systèmes d'alerte ont toutefois été mis en place et les remblais renforcés.

ALCOOL - DROGUE



un problème dans ta vie?

le Père Paul Aquin s.j.

veut t'aider

(514) 229-3426

DEPUIS 1978

**PAVILLON
GRAND ÉLAN**

C.P. 119, Mt-Rolland, Qué., J0R 1G0

**PLUS DE
3 000 POINTS
OFFERTS,
CETTE
SEMAINE,
DANS**

La Presse

Si vous êtes membre
du CLUB, entrez le
code suivant:

17925217

Sinon, composez,
à Montréal, le
251-8688
ou, sans frais, le
1 800 563-8688.

CLUB Multi points

VENTE d'antiquités françaises 1850 - 1940

les
petits
frères
des
Pauvres

À
l'Union Française
429 avenue Viger est
Montréal
(coin Berri)

Vendredi, 18 septembre
16h à 21h

Samedi, 19 septembre
10h à 18h

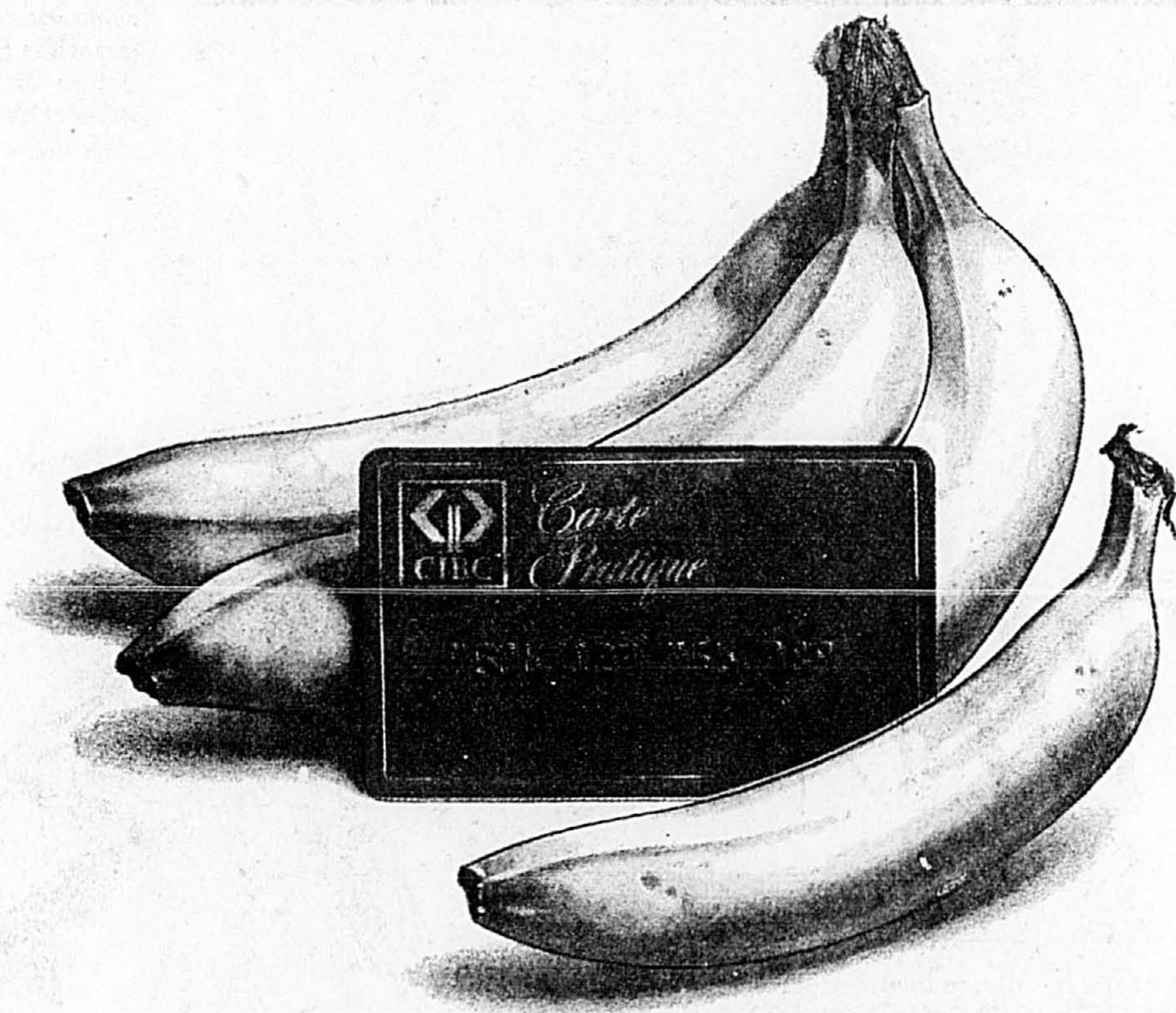
Dimanche, 20 septembre
10h à 17h

PLUS DE 2.000 ARTICLES VENDUS À PRIX FIXES.
À l'occasion du 30^e anniversaire des petits frères, 10 magnifiques bijoux anciens seront exposés durant cette vente. Vous pourrez y faire une offre d'achat écrite. Le dépouillement des mises sera effectué publiquement le dimanche 20 septembre à 15h et le bijou attribué au plus offrant.

MAINTENANT

PAYEZ COMPTANT

avec la Carte Pratique[®] CIBC.



PAIEMENT
DIRECT

Plus besoin de porter sur vous des sommes importantes ou de libeller des chèques. Acceptée dans plus de 16 000 magasins au Québec, votre Carte Pratique CIBC s'utilise comme de l'argent liquide partout où vous voyez le symbole du service Paiement direct Interac.

En plus, du 14 septembre au 8 novembre 1992*, chaque fois que vous utilisez votre Carte Pratique CIBC chez un détaillant participant, vous êtes automatiquement inscrit à un tirage de 1 000 \$ effectué chaque semaine pendant 8 semaines et au tirage d'un grand prix de 10 000 \$. La Carte Pratique CIBC. Plus vous l'utilisez, plus vous avez de chances de gagner.

Pour plus de renseignements, passez à un centre bancaire CIBC ou communiquez avec CIBC CONTACT au 1 800 465-CIBC.

*On y met du coeur
en plus.*

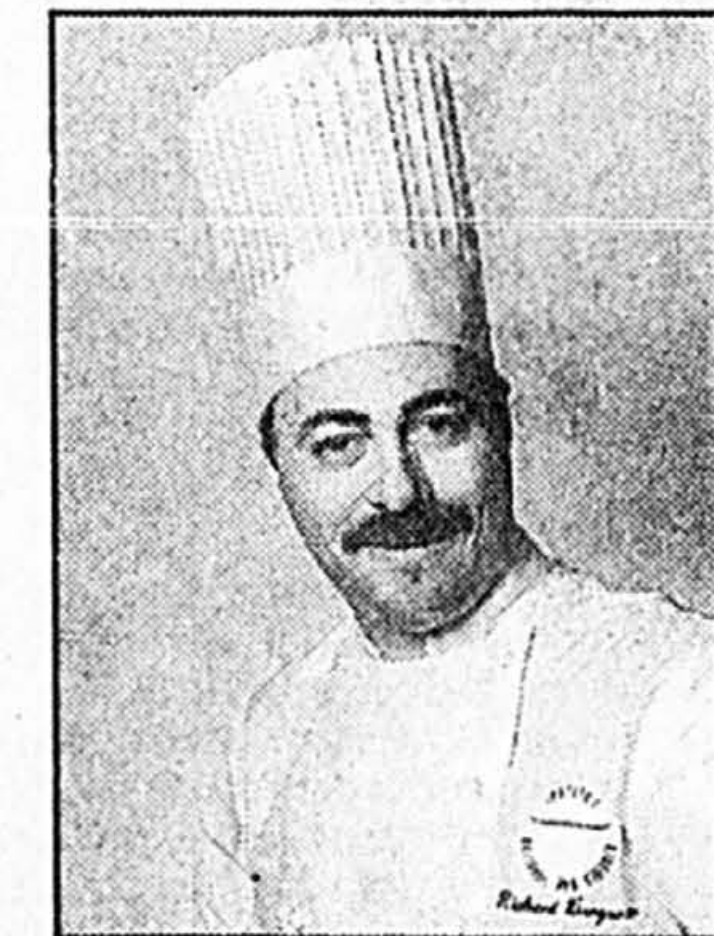


CONCOURS
ON GAGNE À UTILISER!
1000\$
CHAQUE
SEMAINE
PLUS
UN GRAND
PRIX DE
10 000\$
RENSEIGNEZ-VOUS À UN
CENTRE BANCAIRE CIBC.

La Presse ET

INSTITUT NATIONAL DES VIANDES INC.

VOUS OFFRENT LA CHANCE DE GAGNER L'UN DES 5 COURS DE CUISINE QUÉBÉCOISE CONTEMPORAINE



Les cours sont donnés
par M. Richard Berge-
ron, nouveau directeur
de l'école d'art
culinaire de l'Institut
national des viandes
inc.

Voici quelques thèmes qui
vous mettront sûrement
l'eau à la bouche:

- Crustacés du Golfe
- Volailles de grain et gibier à plumes
- Venaison de chasse ou d'élevage
- Desserts pour se sucrer le bec

Le cours de 7 leçons se donnera les mardis à 19h30 à compter du 6 octobre 1992.

Pour participer:

- Remplissez le coupon de participation ci-joint et retournez-le à l'adresse indiquée.
- Ce coupon sera publié dans *La Presse* tous les mercredis jusqu'au 23 septembre 1992. Les participations seront acceptées jusqu'à midi le 29 septembre 1992.
- Il y aura un tirage au sort le 29 septembre 1992 aux bureaux de *La Presse*.
- La valeur approximative des prix est de 1225 \$.
- Le texte des règlements de ce concours est disponible à *La Presse*.

Concours «École d'art culinaire»

La Presse, ltée
C.P. 5040
Succ. Place d'Armes
MONTREAL Qc
H2Y 3M1

Nom _____ Âge _____

Adresse _____

Ville _____

Code postal _____ Tél. _____

© Marque déposée de la CIBC
* La CIBC est un usager inscrit de ces marques.
** Seules les opérations effectuées entre 8 h et 23 h seront admissibles.
*** L'utilisation de toute Carte Pratique CIBC donnant droit aux services VISA ne sera pas admissible.